

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de la fonction publique  
et des infrastructures sportives**

Lundi 23 février 2026

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be), rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	1
Question orale de M. Maxime Daye à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de terrains de cyclocross en Wallonie ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mutualisation des terrains sportifs ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la fermeture prolongée de la piscine communale de Colfontaine ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la continuité des missions du gestionnaire et les exigences de reconnaissance des grands centres sportifs locaux intégrés ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les dépassements budgétaires dans la rénovation du centre sportif de Perwez ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les retards des pôles sportifs d'excellence ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les études de sol et le financement des infrastructures sportives scolaires ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du pôle sportif de Wegnez à Pepinster ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Thierry Witsel – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	
Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la situation du hall omnisports de Saint-Ghislain ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Jacqueline Galant, Ministre.	

Interpellation de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les propos infondés, mensongers, inexacts et dénigrants de Mme la Ministre à l'encontre des agents publics wallons » ;

Interpellation de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le mépris du dialogue social et la remise en cause de la concertation dans la fonction publique wallonne »..... 10

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Éliane Tillieux – Mme Patricia Van Walle – M. Chris Massaki Mbaki – M. Olivier de Wasseige – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la numérisation des services publics wallons »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la nécessité d'une charte éthique en matière d'intelligence artificielle »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la facturation électronique business to government (B2G) »..... 22

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la reconnaissance pécuniaire et administrative des agents comptables »..... 24

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la cyberattaque au Service public de Wallonie (SPW) et l'articulation avec le nouveau centre de cybersécurité de Redu-Transinne » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'anticipation des risques concernant la dépendance numérique des administrations et des services publics wallons »..... 25

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de l'enquête psychosociale et le bien-être au travail »..... 27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la procédure d'urgence dans la réforme des hauts manageurs »..... 29

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la levée du moratoire sur les engagements au Service public de Wallonie (SPW) »..... 30

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la place réelle des femmes dans les postes de direction au sein de l'administration wallonne ».....31

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les actions entreprises pour atteindre le seuil de trois pour cent de personnes en situation de handicap dans l'administration ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

**ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)**.....33

Interpellations et questions orales retirées.....33

**LISTE DES INTERVENANTS**.....34

**ABRÉVIATIONS COURANTES**.....35



# COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de Mme Sophie Fafchamps, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale

de **M. Maxime Daye**

à **Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de terrains de cyclocross en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la création de terrains de cyclocross en Wallonie ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

**M. Maxime Daye (MR).** – Madame la Ministre, nous discutons régulièrement – en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ici même avec M. Fievet – de l'engouement grandissant autour du cyclocross. La manche de Coupe du monde organisée à Namur a d'ailleurs battu tous les records d'affluence. Une tendance positive qui ne peut être que bénéfique pour votre objectif d'ancrer l'usage du vélo dans le quotidien des jeunes wallons.

Pour que cet engouement pour le cyclocross perdure et ne s'estompe pas après l'hiver, la Wallonie a un rôle

majeur à jouer. En proposant plus d'infrastructures dédiées au cyclocross, en libre accès, les jeunes pourraient pratiquer leur nouvelle passion tout au long de l'année.

Force est de constater que les terrains de cyclocross sont encore bien rares en Wallonie et, d'autant plus, pour ceux accessibles librement en tout temps. Dans une précédente réponse à une question parlementaire, vous indiquiez « ne pas avoir été sollicitée personnellement pour un projet d'infrastructure dédiée au cyclocross », avant d'ajouter que vous serez « évidemment attentive si un tel projet vous est soumis ».

Vu vos ambitions en matière de mise en selle de nos jeunes et l'engouement croissant que rencontre le cyclocross, la Wallonie ne peut-elle pas inciter les communes à agir pour permettre aux objectifs wallons d'être rencontrés ?

Dès lors, des initiatives proactives peuvent-elles être envisagées afin de multiplier les infrastructures de cyclocross en Wallonie ?

Outre les communes, des actions à destination d'opérateurs privés sont-elles prévues ?

Outre le FERI et la dotation grandes villes, mises en place par le ministre Desquesnes, il est également possible pour les membres du Gouvernement de proposer des dotations complémentaires permettant d'aider les communes à financer des projets qui iraient dans le sens des ambitions du Gouvernement wallon.

Vu votre ambition de remettre les jeunes au vélo, une dotation complémentaire relative à la création de terrains de cyclocross pourrait-elle se justifier via Infrasports ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme mes propos tenus précédemment au sein de cette Commission : je n'ai, à ce jour, pas été sollicitée pour une demande de subvention en matière d'infrastructure sportive dédiée au cyclocross.

Le décret du 3 décembre 2020 ne permet pas à la Wallonie de se substituer aux porteurs de projet, mais toute demande introduite en bonne et due forme est analysée par mon administration, quelle que soit la discipline concernée.

Par ailleurs, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles veille à soutenir au mieux le développement de la pratique du cyclisme en Wallonie et à Bruxelles : cyclisme sur route, cyclocross, gravel, VTT, et cetera. Dans ce cadre, elle se doit d'accompagner au mieux les pouvoirs locaux et ASBL qui souhaitent inciter la pratique du vélo.

Vous l'aurez compris, je resterai attentive à toute sollicitation en matière d'infrastructure sportive dédiée au cyclocross ou à une autre discipline cycliste et tenterai, à ce titre, d'y répondre au mieux en tenant compte des moyens budgétaires disponibles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Daye.

**M. Maxime Daye (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse claire et franche ; c'est ainsi que l'on vous connaît. J'entends bien que vous ne voulez pas vous substituer et que vous n'avez pas été sollicités. C'est normal. Par contre, on peut peut-être davantage inciter et promouvoir le cyclocross, parce que la discipline est en pleine expansion. Des questions comme celles-ci peuvent peut-être susciter des vocations dans les pouvoirs locaux, mais aussi sur le terrain. On reviendra avec la question en termes de promotion probablement dans les semaines à venir.

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la mutualisation des terrains sportifs »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la mutualisation des terrains sportifs ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, la pratique sportive est un des éléments essentiels dans l'éducation des jeunes ; elle contribue à leur développement physique et mental. Elle joue également un rôle important dans la prévention et la préservation de la santé et du bien-être des personnes de tout âge. Le sport favorise enfin les interactions sociales et améliore la cohésion. Favoriser la pratique sportive

est donc primordial pour le développement et l'équilibre de notre société.

Cependant, aujourd'hui, et malgré les mesures prises par votre Gouvernement afin de favoriser la mutualisation des terrains, la pratique sportive est souvent limitée par le manque d'espaces disponibles à cet effet. Bien qu'il existe de nombreux terrains de sport, ceux-ci manquent fréquemment de polyvalence. Ils sont généralement conçus pour la pratique d'un seul sport. Ce manque d'adaptabilité nuit à une pratique sportive large et diversifiée. Cette problématique est tout particulièrement saillante dans les structures amateurs.

Par exemple, lors d'une récente visite d'un complexe de hockey sur gazon, il est apparu que mutualiser les terrains de football et de hockey au niveau amateur ne poserait pas de problème fondamental pour la pratique de ces sports.

Dès lors, pourriez-vous nous faire un point sur l'avancée de la mutualisation des terrains sportifs ? Comment votre Gouvernement accompagne-t-il les clubs dans ce processus ? Enfin, quelles mesures sont mises en place pour améliorer la coordination entre les clubs de différentes fédérations sportives afin d'avoir une utilisation plus optimale des infrastructures existantes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, j'encourage fortement l'usage des infrastructures sportives au bénéfice du plus grand nombre. La mutualisation des terrains sportifs constitue une approche pertinente lorsqu'elle répond de manière avérée aux besoins identifiés. Il est indispensable de tenir compte des règles et exigences établies par les fédérations sportives dans leurs disciplines respectives afin d'obtenir, le cas échéant, l'homologation des installations.

Le groupe de travail consacré aux terrains de football synthétiques a intégré un volet spécifique relatif à la mutualisation, afin d'encadrer ces initiatives et d'en garantir la conformité. Il convient de promouvoir une utilisation optimale et sécurisée des infrastructures et de veiller à concilier rationalisation des investissements publics et exigences de qualité des pratiques sportives.

À titre d'exemple concret, j'ai récemment octroyé une promesse ferme de subvention à un projet de terrain multisportif à Andenne Arena. Selon le rapport de mon administration, le revêtement prévu permettra d'accueillir les entraînements des jeunes footballeurs, les entraînements et les rencontres de hockey, ainsi que les entraînements et matchs de football américain. Les projets qui intègrent une mutualisation peuvent déjà

bénéficier d'une majoration de 5 % du taux de subvention de base fixé à 50 %. Toutefois, je considère qu'il faudra aller plus loin à l'avenir pour encourager davantage la mutualisation des infrastructures, et je m'engage à revoir les dispositions décrétales en ce sens. Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe qui prévalait parfois en matière d'infrastructures sportives. La mutualisation des terrains et des infrastructures sera un des axes d'une politique plus responsable en matière de financement des infrastructures.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En l'occurrence, il s'agit du club de hockey d'Uccle. Ils m'ont clairement expliqué qu'un terrain représentait plus ou moins 500 membres. Pour eux, il y avait un gros problème parce qu'ils manquent cruellement de terrains. Ils ont donné la possibilité de mutualiser avec le football. Vous avez également donné un bon exemple avec Andenne où vous ajoutez également le football américain. C'est aussi une possibilité.

Je vous encourage aussi à donner plus d'incitants financiers à travers les subventions pour mutualiser l'ensemble des infrastructures. J'ose espérer que les prochaines enveloppes qui seront libérées pour les clubs le seront à condition d'ajouter d'autres sports ou de mutualiser l'utilisation de ces terrains. Je resterai attentif à la suite de ce dossier.

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la fermeture prolongée de la piscine  
communale de Colfontaine »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la fermeture prolongée de la piscine communale de Colfontaine ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, la piscine communale de Colfontaine est fermée depuis le mois d'août dernier, dans l'attente d'une décision de justice.

Je tiens à préciser que je suis étonné que ma question et celle de Mme Muratore, qui relèvent de la même problématique, aient été scindées en deux.

Cette fermeture, qui se prolonge depuis plusieurs mois, prive durablement les habitantes et habitants d'un équipement public essentiel, tant pour l'apprentissage de la natation que pour la pratique sportive, la santé et le lien social. Cette situation a également des conséquences humaines et sociales importantes. Plusieurs travailleuses et travailleurs ont en effet dû être placés en chômage économique, dans un contexte d'incertitude prolongée quant à l'avenir de l'infrastructure et à la reprise de leur activité professionnelle.

Au-delà de ces impacts immédiats, cette fermeture interroge plus largement sur l'état de cette infrastructure publique locale, de sa gestion, de son entretien et du suivi qui en est assuré.

Le cas qui nous préoccupe est assez particulier, puisqu'un collaborateur parlementaire travaille également à la piscine.

En l'occurrence, dans cette Commission, ce conflit d'intérêts aurait dû être davantage mis en avant et aurait pu poser souci par rapport à la question suivante de ma collègue Mme Muratore.

Le Gouvernement a-t-il été informé de la fermeture prolongée de la piscine communale de Colfontaine ? Des mesures ont-elles été prises pour faire face à cette situation, notamment concernant les travailleuses et travailleurs ? Enfin, comment garantir à terme la réouverture de cet équipement et la continuité du service public au bénéfice de la population ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration n'avait pas été informée de la fermeture de la piscine de Colfontaine. Pour rappel, la Commune de Colfontaine a procédé à des travaux de réhabilitation de la piscine communale. Dans ce cadre, une promesse ferme de subvention d'un montant de 1 380 400 euros a été octroyée en 2014. Une réception provisoire des travaux avec remarques a été accordée en 2021, des infiltrations inquiétantes dans les vides ventilés ayant été constatées. Faute de solution entre la Commune et l'entreprise chargée des travaux, la réception définitive a été refusée en 2022. Par la suite, plusieurs dysfonctionnements supplémentaires sont apparus, ce qui a conduit la Commune à fermer l'infrastructure en août 2025.

Une action en justice est en cours. Dans ce cadre, un expert judiciaire a été désigné et les expertises sont actuellement programmées.

Parallèlement à la procédure judiciaire, la Commune indique qu'elle devrait mandater prochainement l'IDEA dans le cadre d'une relation *in-house* pour faire réaliser

les travaux nécessaires afin de rouvrir la piscine, mais aucun planning de réouverture n'est annoncé par la Commune qui souhaite rouvrir dans les meilleurs délais.

Quant aux autres mesures concernant les travailleurs et les travailleuses, il convient de rappeler que ces aspects ne relèvent pas de ma compétence, mais bien de celle du gestionnaire de l'infrastructure sportive.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'avais déjà anticipé ce problème. J'ai également posé la question à notre ministre des Pouvoirs locaux, étant donné qu'il y a clairement un souci à Colfontaine. Plusieurs travailleurs se retrouvent en chômage économique. Une personne continue à travailler alors que la piscine, comme vous me le confirmez, est fermée. En principe, les subventions octroyées à la piscine sont conditionnées par son ouverture ; or, en l'occurrence, une personne reste subventionnée par la Région, alors qu'elle devrait normalement être en chômage économique – si l'on s'en tient à ce qui est prévu pour ce genre d'infrastructure.

Je vais donc poser la question au ministre Desquesnes et j'aviserai en fonction de ses réponses.

**Question orale  
de Mme Sylvie Muratore  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la continuité des missions du gestionnaire  
et les exigences de reconnaissance des grands  
centres sportifs locaux intégrés »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la continuité des missions du gestionnaire et les exigences de reconnaissance des grands centres sportifs locaux intégrés ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

**Mme Sylvie Muratore (PS).** – Madame la Ministre, les grands centres sportifs locaux intégrés reconnus et subsidiés par l'ADEPS sont soumis à des exigences élevées en matière de gestion, de coordination des activités, de suivi administratif, de sécurité, de développement de projets sportifs et de relations avec les clubs et partenaires.

Il arrive que certaines infrastructures spécifiques, telles que les piscines, soient temporairement fermées

pour des raisons techniques, de sécurité ou de rénovation, sans que cela n'entraîne l'arrêt des activités du centre dans son ensemble ni la suspension des obligations liées à la reconnaissance ADEPS.

Lorsqu'un centre sportif local intégré fait face à la fermeture temporaire d'une infrastructure spécifique, comment l'ADEPS évalue-t-elle la continuité des missions de gestion, de coordination et de suivi exigées par la reconnaissance ? Les obligations liées à la reconnaissance ADEPS, notamment en matière de projets sportifs, d'organisation de stages, de relations avec les clubs, de suivi administratif, de sécurité et de planification, demeurent-elles pleinement applicables indépendamment de l'accessibilité ponctuelle de certaines installations ?

Au regard de l'ensemble des missions attendues d'un grand centre sportif local intégré reconnu, disposez-vous d'une estimation du nombre minimal de travailleurs nécessaires pour garantir le respect effectif de ces obligations, y compris lorsque certaines infrastructures sont temporairement indisponibles ?

L'ADEPS considère-t-elle qu'une fermeture partielle d'infrastructure puisse, à elle seule, justifier une remise en cause du maintien de l'activité du gestionnaire ou de la structure organisationnelle du centre ?

Enfin, estimez-vous que le rôle réel du gestionnaire, tel qu'exigé par les critères de reconnaissance et de subsidiation, est aujourd'hui suffisamment compris par le public et les acteurs locaux, ou qu'une clarification institutionnelle serait utile ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, votre question relève des attributions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il s'agit d'une compétence exclusive de l'ADEPS. Toutefois, dans l'esprit du projet de protocole de collaboration entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai sollicité l'ADEPS afin de vous transmettre les éléments suivants.

Le décret du 27 février 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés définit plusieurs conditions d'accès à la reconnaissance. Pour être éligible, un centre doit être constitué en ASBL ou en régie communale autonome et gérer au minimum une infrastructure sportive couverte de 286 mètres carrés de surface praticable, aménagée et équipée pour permettre en toute sécurité l'entraînement et la compétition dans au moins cinq disciplines sportives, dont un sport de ballon majeur. Il doit également disposer d'infrastructures de plein air permettant la pratique sécurisée d'au moins trois disciplines sportives.

En complément de ces exigences d'infrastructure, le centre doit remplir plusieurs missions, notamment :

- promouvoir une pratique sportive ambitieuse, de qualité, accessible à tous sans discrimination ;
- promouvoir les pratiques d'éducation à la santé par le sport ;
- promouvoir les valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs ;
- chaque année, le centre est également tenu de remettre un rapport annuel de fonctionnement et d'organiser au minimum deux conseils des utilisateurs qui jouent un rôle consultatif en matière d'animation et d'élaboration des programmes d'activités ;
- assurer une séance de formation à l'utilisation du DEA.

En cas de manquement aux obligations fixées par le décret, la reconnaissance peut être suspendue ou retirée par le Gouvernement qui, pour rappel, est octroyée pour 10 ans. Il est important de souligner que l'indisponibilité ponctuelle d'une infrastructure, même importante, comme une piscine, n'exempte en rien le centre de ses obligations légales. La continuité des missions doit être assurée.

Chaque année, les centres du Conseil du sport analysent le rapport d'activité et établissent une note d'orientation reprenant les objectifs à atteindre. Cette note tient compte des spécificités du centre, nature et nombre des infrastructures, densité de population, structure démographique, nombre de clubs et d'affiliés ainsi que pour les centres intégrés, le volume d'infrastructures scolaires gérées.

Sur le plan financier, la réglementation prévoit la subvention d'un agent du sport, un équivalent temps plein à hauteur de 90 % dans les limites des crédits disponibles. Si le centre gère une piscine d'au moins 25 mètres, un mi-temps supplémentaire est subsidié à 75 %.

Pour les centres intégrés, un équivalent temps plein additionnel chargé de la surveillance et de la maintenance peut également être subsidié à 75 %. Toutefois, si la piscine est fermée, la part de subvention liée à cet agent spécifique n'est évidemment pas octroyée. S'agissant du nombre minimal de travailleurs nécessaires, celui-ci varie fortement selon la configuration du centre. C'est aux gestionnaires, en collaboration avec son bureau exécutif ou son conseil d'administration, de définir les ressources humaines nécessaires à la bonne exécution de la coordination générale, de la gestion administrative, de la planification de l'occupation des infrastructures, des missions de sécurité et des relations avec les clubs partenaires.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les effectifs observés vont d'un équivalent temps plein à plus de 15 équivalents temps plein selon les réalités locales.

Enfin, la fermeture d'une piscine ne remet pas en cause le maintien du gestionnaire dans la mesure où les autres infrastructures sportives ou scolaires restent utilisées et que les obligations légales demeurent en vigueur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Muratore.

**Mme Sylvie Muratore (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui confirment clairement qu'une fermeture temporaire d'équipements ne peut constituer à elle seule un motif de remise en cause de la fonction des gestionnaires ou de l'organisation des centres. Effectivement, sur le terrain, les gestionnaires assument des responsabilités très larges en matière de sécurité, de coordination, de gestion d'urgence et de projets qui restent parfois sous-estimés.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les dépassements budgétaires dans la  
rénovation du centre sportif de Perwez »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les dépassements budgétaires dans la rénovation du centre sportif de Perwez ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la rénovation énergétique du centre sportif de Perwez, entamée à l'été 2024, a permis une modernisation complète de l'infrastructure : isolation, toiture, vestiaires, équipements.

Si ces travaux améliorent les performances du bâtiment, leur coût final interpelle : près de 590 000 euros de dépassement, soit 18,5 % au-delà du budget initial qui est à plus de 3 millions d'euros, dont environ 1,5 million d'euros subsidiés par Infraspports.

Plusieurs ajouts en cours de chantier – panneaux photovoltaïques plus performants, éclairage LED, dojo permanent – expliquent en partie ce surcoût alors qu'une seconde phase est déjà annoncée.

Quels sont le montant et les conditions du subside Infraspports ? Quelles sont les évaluations préalables effectuées pour limiter les avenants et les dépassements ? Quels sont les mécanismes de contrôle et de réévaluation en cas de surcoûts ? Quel est le suivi

des économies d'énergie annoncées ? Quels sont les outils mis à disposition des communes pour planifier leurs rénovations sportives sur les plans budgétaire et technique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le projet de rénovation du centre sportif de Perwez a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives » cofinancé par des fonds européens – PNRR – et wallons.

Sur base de la candidature sélectionnée, une subvention d'un montant de 1 371 159 euros, correspondant à 70 % de l'estimation de la candidature, majorée de la TVA de 21 % et de 5 % de frais généraux, a été notifiée à la commune de Perwez le 18 octobre 2023. Ce montant constitue une intervention forfaitaire de l'Union européenne et de la Wallonie – en ce qui concerne la TVA – qui ne peut être revue à la hausse.

La Commune de Perwez a désigné un auteur de projet qui a été chargé de procéder à l'étude, à la réalisation du dossier technique, à l'analyse des offres et au suivi de l'exécution des travaux.

La commande initiale s'élève à 3 194 653 euros TVAC. Le montant des travaux supplémentaires connus de mon administration à ce jour est de 464 018 euros TVAC. Si vous souhaitez le détail de ceux-ci, je vous invite à me poser une question écrite.

Les travaux supplémentaires font l'objet d'avenants, validés ou à valider, par mon administration, conformément à la législation sur les marchés publics et au règlement propre au PNRR.

L'un des objectifs principaux de cet appel à projets était de réduire la consommation énergétique des infrastructures sportives. Pour le dossier de Perwez, la candidature annonçait une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 40 %. En fin de chantier, un audit énergétique ou un document technique équivalent devra être transmis à mon administration et à la Commission européenne afin de démontrer les réductions de consommations énergétiques finales après travaux. La liquidation du solde de la subvention sera notamment conditionnée à la transmission de ces données de réduction des consommations énergétiques.

Enfin, comme pour tout projet faisant l'objet d'une demande de subvention, mon administration accompagne les porteurs de projets pour les aider durant toute la procédure et met à disposition des outils technicosportifs, comme des fiches techniques ou des guides de conception, la gestion budgétaire restant une

prérogative des porteurs de projet. Des outils spécifiques en matière de rénovation énergétique sont également disponibles auprès du SPW TLPE.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Effectivement, il s'agit d'un chantier qui coûte et qui a dépassé 18,5 % du budget initial pour améliorer les équipements de performance et mettre de nouveaux aménagements comme un dojo permanent. Dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel que les investissements soutenus, notamment par Infrasports, s'accompagnent d'outils d'estimation suffisants et robustes afin de limiter les avenants et d'offrir aux communes une réelle visibilité financière. C'est la deuxième fois que je pose la question sur Perwez et je resterai attentif à l'évolution du dossier.

### Question orale

**de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les retards des pôles sportifs d'excellence »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les retards des pôles sportifs d'excellence ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, mon collègue, le député Maroy, évoquait récemment le report de deux ans du pôle sportif d'excellence de Louvain-la-Neuve, une échéance désormais prévue pour 2029. Si nous comprenons que des projets de cette ampleur nécessitent une planification réaliste, ce retard soulève plusieurs interrogations concrètes.

Pouvez-vous préciser quels moyens l'administration wallonne mettra en œuvre pour s'assurer que ce nouveau calendrier sera respecté et que de nouveaux retards ne se produiront pas ?

Quelles mesures sont prévues pour accompagner dès maintenant les sportifs de haut niveau et les clubs concernés afin qu'ils puissent bénéficier de conditions d'entraînement adaptées en attendant l'inauguration finale des infrastructures ?

Enfin, comment garanzissez-vous la transparence de l'utilisation des fonds publics investis, notamment le versement du premier acompte et le suivi budgétaire des trois pôles à Louvain, Liège et Mons ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, pour rappel, le planning initial de l'appel à projets « pôle sportif d'excellence multidisciplinaire » prévoyait une réception provisoire des travaux pour le 1<sup>er</sup> novembre 2027 au plus tard.

Vu la complexité et l'ampleur des travaux à réaliser, les trois lauréats sélectionnés ont sollicité une modification de ce planning initial. En réponse à cette sollicitation, le Gouvernement wallon a décidé, en séance du 22 mai 2025, de modifier le planning initial et de postposer la réception provisoire des travaux au plus tard au 1<sup>er</sup> novembre 2029.

Comme pour tous les projets depuis de nombreuses années, mon administration accompagne chaque porteur de projet pour qu'il puisse mener son projet dans les meilleures conditions jusqu'à la réception provisoire des travaux. Toutefois, le rôle de la Wallonie est d'accompagner, de conseiller et de subsidier les porteurs de projet. Elle ne peut se substituer à eux. Il leur revient de s'assurer du bon respect du calendrier et du budget de leur projet.

Pour le site de Mons, les sportifs de haut niveau continueront à bénéficier des infrastructures sportives et logistiques existantes, car le projet de rénovation, démolition et reconstruction du site prévoit un maintien maximum des infrastructures existantes du site afin d'assurer une continuité de l'activité sportive.

Pour le site de Louvain-la-Neuve, les sportifs de haut niveau continueront à avoir accès au centre d'aide à la performance sportive – comme à Liège – et à un espace d'entraînement en hypoxie au sein de la faculté des sciences de la motricité de l'UCLouvain.

Quant au site de Liège, le programme de travaux prévoit de compléter les infrastructures existantes avec un nouveau bassin extérieur de 50 mètres et un centre de compétences pour Liège.

Enfin, la transparence est garantie pour l'utilisation des fonds publics régionaux, car l'arrêté ministériel de subvention, notifié aux trois lauréats, prévoit clairement les modalités de liquidation, définies dans les lignes directrices de l'appel à candidatures, ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires dans ce cadre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel** (PS). – Je reste toutefois particulièrement attentif sur le respect du calendrier qui est de nouveau annoncé. En effet, on sait que ce type de projet concentre beaucoup d'attentes, tant du côté du monde sportif que des clubs. Un nouveau report, évidemment, fragiliserait encore la crédibilité et la planification publique. Je pense qu'il est vraiment essentiel que ce mécanisme de pilotage soit rigoureux et qu'un suivi régulier soit mis en place.

Vous l'avez dit, les athlètes ne peuvent pas rester sur « pause » jusqu'en 2019. Donc, ils ont cette possibilité de continuer leurs entraînements à Louvain, Liège et Mons. Je pense qu'il est important qu'ils ne soient pas pénalisés.

Enfin, en ce qui concerne les moyens qui sont engagés tant à Louvain, Liège ou Mons, je plaide pour une transparence totale et à un *reporting* clair au Parlement. Cela vaut évidemment tant pour la gestion des deniers publics que pour la confiance de ces pôles d'excellence qui sont évidemment un endroit stratégique pour notre politique sportive.

*(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Thierry Witsel**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « les études de sol et le financement des**  
**infrastructures sportives scolaires »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les études de sol et le financement des infrastructures sportives scolaires ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel** (PS). – Madame la Ministre, l'Athénée royal Liège Atlas a obtenu un subside régional pour rénover sa piste d'athlétisme, un équipement essentiel pour les activités physiques de ses élèves.

Toutefois, l'école doit financer à ses frais une étude de sol préalable pourtant indispensable à la bonne préparation du chantier, ce qui pèse fortement sur son budget.

Dans la politique wallonne de soutien aux infrastructures sportives via Infrasports, ces coûts préparatoires ne semblent pas éligibles au financement. L'athénée Atlas vous a-t-il signalé cette difficulté ? Le dispositif actuel ne place-t-il pas les écoles subventionnées dans une situation financière désavantageuse ? Envisagez-vous d'inclure ou de soutenir les études techniques préalables – sol, stabilité, et cetera – dans les dépenses éligibles aux subsides Infrasports ou via un mécanisme complémentaire ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la rénovation de la piste d'athlétisme de l'athénée royal Liège Atlas n'a pas fait l'objet d'une subvention de Infrasports. Dans le cadre d'un dossier de demande de subvention, tout projet nécessitant l'intervention d'un auteur de projet externe peut, conformément au décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, bénéficier d'une majoration de 5 % de la subvention. Cette majoration vise à couvrir une partie des frais généraux inhérents à la préparation du projet, notamment des études préalables comme les essais de sol.

Par ailleurs, en fonction du type d'essai de sol nécessaire, la direction de la géotechnique du SPW Mobilité et Infrastructures peut réaliser gratuitement certains essais. Cette possibilité est toutefois réservée aux projets pour lesquels une demande de subvention est introduite auprès de Infrasports. Dans le cas précis de l'athénée royal Liège Atlas, aucune demande de subvention n'ayant été déposée, aucune intervention régionale, ni financière ni technique, n'a été engagée pour la rénovation de la piste d'athlétisme.

**M. le Président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – C'est une situation qui reste préoccupante. Pourquoi ? Parce que lorsque des études techniques qui doivent être réalisées au préalable, ce qui me paraît indispensable à la qualité, à la sécurité des travaux, doivent être financées intégralement par le pouvoir organisateur, cela peut constituer un frein important, en particulier pour des établissements scolaires dont les marges budgétaires sont limitées.

Une question se pose de facto : ne risque-t-on pas, dans les faits, de créer une inégalité entre les porteurs de projet selon leur capacité de financer et assumer ces coûts initiaux ?

Il est important d'essayer de soutenir au mieux ces porteurs de projet. S'il n'y a pas eu de demande de subvention d'Infrasports, on fera passer le message auprès des responsables pour voir un peu comment cette charge peut être prise en charge, soit par Infrasports, soit par une autre institution. Cela fait déjà un moment que les élèves attendent cette piste.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi du pôle sportif de Wegnez à  
Pepinster »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du pôle sportif de Wegnez à Pepinster ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, le 19 janvier dernier, je vous interrogeais concernant le pôle sportif de Wegnez. Des éléments portés à ma connaissance font état d'une controverse concernant le nouveau pôle sportif pluridisciplinaire de Wegnez à Pepinster, où l'accès au terrain synthétique serait refusé à un club local, le RFC Cornesse, au motif de son refus d'adhérer à un projet de fusion porté par la commune ou la régie communale autonome.

Cette situation soulève plusieurs interrogations quant à l'égalité d'accès aux infrastructures sportives publiques, à la gouvernance locale des équipements subsidiés et au respect des principes qui encadrent l'octroi des fonds régionaux.

Vous m'avez répondu que votre administration n'était pas informée d'un éventuel refus d'accès du RFC Cornesse au pôle sportif de Wegnez. Vous m'aviez précisé que vous alliez demander à votre administration de procéder aux vérifications utiles et de me faire parvenir un rapport détaillé à ce sujet.

Les vérifications demandées à votre administration ont-elles été réalisées ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions du rapport détaillé annoncé, ainsi que les éléments factuels recueillis ?

Votre administration a-t-elle constaté l'existence d'un refus ou de restrictions d'accès aux terrains synthétiques du pôle sportif de Wegnez à l'égard du RFC Cornesse ou de tout autre club local ? Si oui, pour quels motifs précis ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme avoir demandé à mon administration de procéder aux vérifications nécessaires concernant les éléments transmis par le porteur de projet – motivation, description des utilisateurs visés, et cetera – lors de l'introduction de sa demande, ainsi qu'au respect des

conditions spécifiques d'accès à la subvention et de remettre un rapport circonstancié à ce sujet pour ce 24 février. Je n'ai pas encore reçu ce rapport.

Néanmoins, Infrasports me précise d'ores et déjà que la motivation de réaliser un tel pôle dans le chef de la Commune de Pepinster vient d'un accord de fusion datant de 2015, signé sans réserve par les représentants de 4 clubs locaux : Pepinster et Wegnez – déjà fusionnés –, Soiron et Cornesse.

C'était la condition sine qua non à la mise en place d'un tel projet par la commune qui souhaitait rationaliser ses infrastructures footballistiques sur l'entité et donc les coûts y afférents.

Entretemps, le projet a évolué puisque les inondations de juillet 2021 ont dévasté les deux salles de sports situées au centre de Pepinster.

Il a ainsi été décidé de les délocaliser sur le site de Wegnez et de compléter le projet du football par la création d'un second bâtiment indépendant abritant les activités des deux petites salles de sport non ballons détruites.

La création de ce pôle football permet désormais de réunir sur un même site le hall du Paire de Wegnez et ses activités de sports ballons, les activités footballistiques et des activités sportives non-ballons et donc de créer un véritable complexe sportif pépin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je prends acte de ce que Mme la Ministre vient de me dire. Ce rapport qui devait être là pour le 24 n'est pas encore arrivé.

*(Réaction de Mme la Ministre Galant)*

Oui, c'est demain, c'est juste. Une fois que ce rapport vous sera envoyé, peut-être pourriez-vous nous en faire part ?

Même s'il y a un accord de fusion qui date de 2015, au-delà de la stricte existence d'une décision écrite, une question centrale demeure : celle de l'égalité de traitement entre les clubs et du respect des demeures et des principes qui encadrent l'utilisation des infrastructures qui sont subsidiées par la Région wallonne. L'accès à un équipement public qui ne peut en aucun cas être conditionné à des choix organisationnels ou à une adhésion à un projet de fusion.

Dès lors, je vous invite à veiller à ce que toute ambiguïté soit levée. Je pense que, après la vérification de votre administration, probablement que ce sera un peu plus transparent, mais en aucun cas la Commune ne peut obliger un club à rester sur un site tel que le pôle sportif, puisque ce sont des clubs, des personnes qui habitent dans la même commune, et c'est le sport qui doit prévaloir avant toute chose. Je rappelle que c'est la

Région wallonne qui subside une partie des infrastructures.

*(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Chris Massaki Mbaki**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « la situation du hall omnisports de Saint-**  
**Ghislain »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la situation du hall omnisports de Saint-Ghislain ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, le sport amateur constitue un levier essentiel. Dans ce cadre, j'ai récemment visité le hall omnisports de Saint-Ghislain, dont la rénovation énergétique représente un chantier d'environ 4 millions d'euros, dont près de 2,5 millions d'euros de subsides régionaux.

À la suite de la défaillance de l'entreprise adjudicataire et du lancement d'un nouveau marché public, la Commune a dû intervenir financièrement et mobiliser un complément budgétaire d'environ 600 000 euros afin de mener le projet à son terme.

La mise en œuvre a connu d'importants retards et, aujourd'hui encore, l'infrastructure n'est accessible que partiellement : certains locaux, notamment les vestiaires, ne sont pas pleinement disponibles et les utilisateurs doivent composer avec des aménagements provisoires. Des difficultés d'utilisation sont également signalées, notamment en raison d'un nombre réduit de locaux et de problèmes d'humidité constatés dans certaines parties du bâtiment.

Par ailleurs, le hall accueille actuellement de nombreux clubs, y compris issus de communes voisines à la suite de la fermeture d'autres infrastructures sportives. Ce partage intensif des installations accentue les difficultés d'organisation et met en évidence une pression importante sur les capacités d'accueil.

Dès lors, vos services ont-ils été saisis de la situation du hall omnisports de Saint-Ghislain ? Une évaluation technique est-elle envisagée ? Existe-t-il un accompagnement régional lorsqu'une commune doit assumer un surcoût important pour finaliser une

infrastructure sportive subsidiée à la suite de la défaillance d'un entrepreneur ?

Enfin, comment la Région vérifie-t-elle concrètement les conditions d'utilisation et la qualité des infrastructures sportives qu'elle finance ? Une réflexion est-elle menée sur la planification territoriale des équipements sportifs afin d'éviter la saturation d'un site lorsqu'il devient temporairement un équipement supracommunal ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le complexe sportif de l'Aigle à Saint-Ghislain, qui comprend un hall sportif et une piscine, a été rénové avec le soutien financier de la Wallonie dans le cadre de l'appel à projets du plan Piscines et du décret du 25 février 1999 régissant l'octroi de subventions à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Mon administration n'a pas été informée des problèmes évoqués dans votre question. Elle a dès lors contacté la régie communale autonome Saint-Ghislain Sports afin d'obtenir des éléments complémentaires.

À ce jour, il est à noter que seule la réception provisoire de l'infrastructure a eu lieu en juin 2025. Celle-ci a été assortie de certaines remarques, qui doivent encore faire l'objet de travaux, lesquelles sont levées progressivement. La régie indique que le hall sportif est pleinement occupé et qu'il est déjà saturé à ce jour. L'ensemble des vestiaires serait accessible et pleinement disponible.

Lorsqu'un maître d'ouvrage est confronté à la défaillance d'un entrepreneur, mon administration assure un accompagnement tant technique que juridique. Elle assiste également les porteurs de projet lors de l'exécution des travaux en participant régulièrement, via ses contrôles de chantiers, aux réunions hebdomadaires de chantiers et en étant présente lors des réceptions techniques et provisoires.

Concernant les dépassements budgétaires, il convient de rappeler que les subventions régionales sont octroyées selon le principe de l'enveloppe fermée, aucune majoration n'étant possible. Une exception a toutefois été prévue pour les projets relevant du plan Piscines, qui ont pu bénéficier de moyens complémentaires.

Enfin, la réflexion sur la planification territoriale des travaux des infrastructures sportives afin d'éviter la saturation d'un site incombe aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures sportives qui cherchent à assurer la continuité des activités sportives tout en faisant face à diverses contraintes, telles que les

calendriers imposés par les appels à projets, la faillite éventuelle d'entreprises ou encore la nécessité de relancer des marchés publics complexes, comme cela a été le cas pour le complexe sportif de l'Aigle.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je pense revenir avec une question écrite pour avoir plus de détails sur la situation. Il y a ce que j'ai vu, mais aussi les conclusions que vous pourrez en tirer.

Je me réjouis par rapport aux moyens supplémentaires qui sont octroyés à ce type d'infrastructures, notamment via le plan Piscines. Néanmoins, il y a un travail à faire, surtout au niveau de la RCA autour de Saint-Ghislain, étant donné le problème d'organisation et le nombre important de clubs qui occupent cette infrastructure.

Il y a un potentiel quand même assez important et de nombreux jeunes qui occupent cette infrastructure. Je vous demanderais vraiment d'être très attentive à ce dossier, étant donné qu'il y a un enjeu très important pour l'ensemble des sportives et des sportifs.

**Interpellation  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les propos infondés, mensongers, inexacts  
et dénigrants de Mme la Ministre à l'encontre  
des agents publics wallons »**

**Interpellation  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le mépris du dialogue social et la remise en  
cause de la concertation dans la fonction  
publique wallonne »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les interpellations à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Özen, sur « les propos infondés, mensongers, inexacts et dénigrants de Mme la Ministre à l'encontre des agents publics wallons » ;
- Mme Tillieux, sur « le mépris du dialogue social et la remise en cause de la concertation dans la fonction publique wallonne ».

Mme Van Walle, MM. Massaki Mbaki et de Wasseige se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Özen pour développer son interpellation.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, lors de cette fameuse conférence qui s'est tenue à Walhain, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, dès le début, vous avez répondu à une question sur votre vision de la fonction publique. Le passage concerné a profondément choqué de nombreux agents. Au-delà du ton, deux questions se posent : le respect dû aux travailleuses et travailleurs du service public et l'exactitude des faits avancés.

Vous y évoquez qu'il y aurait, au SPW et dans les UAP, près de 17 500 agents, en qualifiant la situation de « pléthorique ». Vous ajoutez, en substance, que certains seraient « fiers de dire que c'est le premier employeur », mais que, selon vous, « ils ne produisent rien », en opposant implicitement l'emploi public à l'emploi privé, tout en tenant des propos dénigrants à l'égard des agents.

Ce type de formulation ne peut pas être balayé comme un trait d'humour en disant que cela fait partie de son caractère, c'est comme cela. Cela installe l'idée qu'un agent public serait un « sous-travailleur » par rapport au privé, alors même que ces femmes et ces hommes assurent au quotidien la continuité de l'État, la mise en œuvre des politiques publiques, le traitement de dossiers essentiels pour les citoyens et les entreprises, et cela souvent sous pression, avec des contraintes et des exigences croissantes et une adaptation constante à l'évolution de la société, première chose.

Vous utilisez également un vocabulaire de type commercial, en affirmant que le citoyen « a droit à un service de qualité comme client ». Or, le service public ne repose pas sur une relation marchande : il sert des usagers, garantit l'égalité, la neutralité, la continuité, l'universalité. Parler de « client » traduit une conception néolibérale qui peut conduire à une logique de privatisation qui n'est pas dite ou à une administration pensée comme un prestataire, plutôt que comme un garant de droits.

Vous présentez la fin des nominations comme une évidence. Vous dites même : « cela, c'était ma première décision », la décision fondamentale. D'ailleurs, lorsque vous avez vu M. Jambon, même lui était impressionné. Franchement, si c'est un gage de qualité ou d'efficacité des réformes que vous menez d'avoir un ministre N-VA ébloui par la fin des nominations en Wallonie, je me pose des questions. Derrière ce débat, il y a un enjeu démocratique fondamental : l'indépendance de l'administration et la capacité pour des agents de faire leur travail, d'appliquer la règle, de signaler un problème, de « dire non » lorsqu'il le faut, sans craindre

des pressions politiques ou hiérarchiques. On l'a évoqué à plusieurs reprises ici avec ma collègue.

À ces éléments de fond s'ajoute un problème tout aussi sérieux : lors de cette conférence, vous avancez plusieurs affirmations factuelles qui sont contestées, et dont certaines sont manifestement inexactes. Je pense notamment à l'existence d'un supposé « pot illimité » de congés de maladie, présenté de manière générale et sans clarification du régime applicable, sans distinction aucune.

Surtout, vous avez affirmé – et je pèse mes mots – que le certificat de management public serait uniquement accessible aux fonctionnaires. Cette affirmation est fautive. Présentée comme une évidence dans un exposé public, elle trompe l'auditoire sur les conditions réelles d'accès à une formation ou une certification, et elle donne le sentiment que le Gouvernement construit un récit sur des faits inexacts pour justifier ses réformes.

Dans un contexte de fortes tensions dans les administrations, ce n'est pas un détail, Madame la Ministre. C'est un problème de crédibilité et de responsabilité politique. Ici, lors de mon intervention, je ne parle pas du fond de vos réformes, je parle de votre crédibilité et de la véracité des faits que vous avancez. En plus, vous ajoutez qu'auparavant, « on distribuait les postes entre camarades » – votre intervention contient toujours une petite pique au passage.

Comment justifiez-vous vos propos selon lesquels les agents du SPW et des EAP « ne produisent rien » ? Qu'avez-vous voulu dire concrètement ? Cela signifie-t-il que l'emploi public serait par nature moins utile, moins productif ou moins légitime que dans le privé ? Ces travailleurs et travailleuses payent aussi des impôts, ils cotisent, ils consomment, ils soutiennent l'économie locale, ils font aussi vivre les entreprises privées et surtout, ils assurent des missions indispensables à la cohésion sociale et au fonctionnement même de notre économie. Reconnaissez-vous que cette formulation, dans le climat actuel, constitue une stigmatisation des agents et un signal méprisant envoyé à l'ensemble du service public ?

Sur quelles données objectives établissez-vous le chiffre plus précis de 17 500 agents et l'affirmation que cette situation serait, selon vous, « pléthorique » – missions poursuivies, charge de travail, normes d'encadrement, comparaison avec d'autres régions, évaluation des besoins, digitalisation des services publics, ou d'autres éléments encore ? Confirmez-vous l'approche évoquée de « citoyens clients » ? Comment conciliez-vous cette vision orientée « client » avec les principes fondamentaux du service public tels que l'égalité, la continuité, l'impartialité et la neutralité qui, je l'ai dit, ne relèvent pas d'une relation commerciale, mais d'un bien commun et d'un droit commun à toutes et tous ?

Concernant la fin des nominations et l'indépendance de l'administration, confirmez-vous que la fin des nominations constitue bien l'orientation portée par le Gouvernement wallon ? Quelles garanties entendez-vous apporter pour préserver l'indépendance de l'administration et protéger les agents contre les pressions, notamment celles et ceux qui doivent alerter ou refuser des décisions qui seraient illégales, inappropriées ou encore dangereuses pour l'intérêt général ?

Madame la ministre, maintenez-vous vos propos sur l'existence de ce fameux pot illimité de congés maladie ? Si oui, merci de m'indiquer précisément le régime applicable en Wallonie : sa caractérisation statutaire ou contractuelle, ses règles, son plafond, les modalités et les données chiffrées qui seraient utiles à notre compréhension. Confirmez-vous avoir déclaré que le certificat de management public n'était accessible qu'aux fonctionnaires ? Si oui, sur quelle base réglementaire fondez-vous cette affirmation ? Sinon, reconnaissez-vous à tout le moins qu'il s'agit d'une erreur factuelle de votre part ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour développer son interpellation.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, je reviens sur ce sujet. Vous vous êtes exprimée au sujet de la fonction publique au cours d'une conférence organisée à Walhain en présence du président de votre parti. Ladite conférence a bénéficié d'une réelle publicité, puisqu'elle a été largement diffusée en ligne. Les déclarations que vous avez tenues à cette occasion ont suscité une réelle incompréhension – en tout cas, un certain malaise – parmi de nombreux agents publics et auprès des organisations syndicales. Nous avons déjà évoqué cela précédemment, mais je voudrais réitérer ma stupeur et surtout mon indignation face à l'absence de balises, de nuance ou même de respect dans vos propos à l'égard de trois piliers essentiels de notre démocratie : la fonction publique, les médias – on en a largement et longuement discuté ce matin en Fédération Wallonie-Bruxelles encore – et la concertation sociale.

Je voudrais le dire clairement ici, en Région, nous ne sommes pas face à une simple petite phrase. Cela touche à un système fondamental, celui de la concertation, du dialogue social, du respect dû aux représentants des travailleurs et, au-delà, des agents – de toutes les agentes et les agents qui font vivre au quotidien la Wallonie.

Or, vos déclarations sur la concertation syndicale ont sidéré beaucoup d'observateurs. Vous expliquez, sur un ton présenté comme sarcastique, qu'une fois que vous aviez compris que, protocole d'accord ou désaccord, la mesure passait quand même, vous laissiez parler, et puis vous avanciez. Ce n'est pas une anecdote, c'est une vision néolibérale. Cette vision revient à présenter la concertation comme une mise en scène, un passage

obligé, mais sans impact réel, une négociation de façade.

Les propos illustrent le mépris que dénoncent depuis des mois les organisations syndicales de la fonction publique wallonne : un dialogue social déséquilibré, des comités de secteur réduits à une formalité, des remarques et propositions qui ne sont pas réellement prises en compte. Cette inquiétude s'est encore renforcée avec les décisions qui touchent au statut et la contractualisation, ce qui a conduit la CGSP à introduire des recours devant le Conseil d'État.

Ainsi, la CGSP décrit un vécu de terrain très concret depuis des mois au sein des Comités de secteur XVI et XVII : des centaines de questions, remarques et propositions d'amendements seraient à peine entendues, souvent dénigrées et finalement balayées d'un revers de mépris. La conclusion qu'elle tire est brutale : une négociation de façade.

Plus grave encore, le malaise s'inscrit dans le contexte des décisions du Gouvernement wallon, celles du 7 novembre 2024, qui visent à supprimer le statut, à généraliser la contractualisation. La CGSP rappelle que le statut est, selon elle, « le seul garant de l'indépendance de l'administration face aux excès des politiciens ». Face au mépris ressenti, elle a multiplié les recours, d'autres étant annoncés.

Sur le plan juridique, un élément est central : l'avis de l'auditrice du Conseil d'État, tombé le 1<sup>er</sup> décembre dernier, qui conclut à l'annulation de la décision du 7 novembre 2024, ce qui est présenté par le syndicat comme tombé comme une lame. La CGSP ajoute que dans 25 % des cas, le Conseil d'État a suivi l'avis de son auditeur. Quoi qu'il en soit, cela pose une question politique et institutionnelle majeure. Quelle valeur accordez-vous réellement à la négociation et à la sécurité juridique des réformes ?

Un rappel de principe devrait nous rassembler : dans un arrêt du Conseil d'État du 22 octobre 2024, il est rappelé que si l'obligation de négocier n'impose pas de parvenir à un accord, elle ne se réduit pas à convoquer, transmettre des documents et laisser s'exprimer : la négociation exige de chercher ensemble des solutions avec de vraies discussions et un échange contradictoire.

J'ai demandé que les organisations syndicales puissent être entendues rapidement pour qu'elles disposent d'un droit de réponse sur les déclarations visant la concertation, l'organisation du travail, les réformes annoncées, le statut et la contractualisation. Cette demande a été balayée d'un revers de la main par le MR, mais aussi par Les Engagés, qui n'ont manifestement aucune gêne à s'y associer.

Une telle attitude renforce le sentiment que les préoccupations légitimes des agents du service public sont minimisées, voire ignorées, alors même que la

fonction publique constitue le pilier essentiel du fonctionnement de la société.

Au vu de la gravité de vos propos, du climat délétère qu'ils alimentent dans les administrations, aujourd'hui, je vous interroge, parce que vous étiez restée silencieuse lors de ma précédente intervention. Confirmez-vous la teneur de vos déclarations à Walhain sur la concertation syndicale ? Si oui, considérez-vous qu'il soit acceptable pour une ministre en charge de la Fonction publique de présenter la négociation comme une étape sans effet réel sur les décisions ? Comment réagissez-vous aux accusations formulées par les organisations syndicales d'une négociation de façade au sein des Comités de secteur XVI et XVII ? Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter sur la prise en compte effective des avis, amendements et propositions émises par les représentants des travailleurs ?

Quelle est votre lecture politique et juridique de l'avis de l'auditrice du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> décembre dernier relatif à la décision du 7 novembre 2024 ? Quelles conséquences immédiates en tirez-vous pour votre méthode de travail ? Comment garantissez-vous la sécurité juridique des réformes en cours et annoncées ? Enfin, quelles mesures allez-vous mettre en œuvre, dans un calendrier clair, pour rétablir un dialogue social réel, respectueux des obligations de négociation, et restaurer la confiance avec les agents publics wallons, aujourd'hui profondément ébranlée ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Madame la Ministre, vous êtes interpellée par mes deux collègues, Mmes Özen et Tillieux, qui vous ont respectivement interrogée sur vos propos à Walhain et sur la réalité de la concertation. Mais au fond, il s'agit d'un seul et même problème : votre vision de la fonction publique. À Walhain, vous avez parlé de 17 000 agents pléthoriques qui ne produiraient rien. Ce sont des femmes et des hommes qui, entre autres choses, sécurisent nos routes, contrôlent l'eau que nous buvons, étudient les permis d'environnement, gèrent les aides aux entreprises et traitent les dossiers d'emploi. Dire qu'ils ne produisent rien, c'est mépriser le travail concret qui permet à la Wallonie de fonctionner. En Belgique, l'emploi public représente 22 % de l'emploi total. C'est la moyenne européenne. Nous ne sommes pas un cas extrême ni une anomalie. Opposer public et privé comme si l'un produisait et l'autre non, c'est installer un faux récit qui fragilise la confiance des citoyens.

Vous avez notamment parlé d'un pot illimité de congés de maladie. C'est totalement faux : les contractuels relèvent de l'INAMI, comme tous les travailleurs, tandis que les statutaires ont un système encadré. Vous avez aussi affirmé que le certificat de

management public serait réservé aux fonctionnaires. C'est également faux. À force d'accumuler des affirmations inexactes, vous construisez une image déformée de l'administration pour justifier vos réformes.

Venons-en, à vos réformes : tout d'abord, vous supprimez l'obligation du certificat et vous remplacez les mandats par des CDI avec clause résolutoire. En clair, un changement de gouvernement peut entraîner un changement de manager. Ensuite, vous introduisez une société de consultance privée dans la sélection et vous prévoyez jusqu'à 20 % de rémunération variable, liée notamment à la loyauté et à la mise en œuvre de la Déclaration de politique générale. Un CDI qui peut s'arrêter à chaque alternance, ce n'est pas la stabilité. Un bonus lié à l'exécution du programme politique, ce n'est pas neutre non plus.

Le service public doit être un service du public avant d'être à la solde d'une idéologie politique. Or, au vu de vos propos méprisants, c'est la survie même du service public qui est en jeu. Le statut contractuel, moins protecteur, est sensible à l'influence politique ; c'est clairement une de vos priorités. Le 18 février, la réunion de « négociation » a duré moins d'une heure pour 202 questions syndicales et le principe de la contractualisation était non négociable. Cela confirme ce que vous avez laissé sous-entendre à Walhain : « Cause toujours, mais la mesure passe quand même ».

Madame la Ministre, moderniser, ce n'est pas mépriser ; réformer, ce n'est pas politiser. Je me joins évidemment à toutes les questions posées par mes collègues, auxquelles j'en ajoute une autre : assumez-vous la volonté de transformer les hauts fonctionnaires en managers sous contrat politique, ou comptez-vous réellement garantir qu'ils pourront continuer à exercer leurs missions en toute indépendance, sans pression et sans craindre pour leur carrière ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, j'avoue que j'écoute les échanges ici avec un certain étonnement. Je ne sais pas si je suis le seul dans cette commission, mais j'ai quand même une impression de déjà-vu quand j'entends les interventions de Mmes Özen et Tillieux. En effet, cela fait plusieurs commissions que vous interpellez la ministre sur les services publics avec exactement les mêmes arguments, les mêmes procès d'intention et surtout, Madame Tillieux, sans jamais déposer la moindre proposition concrète sur la table.

Vous critiquez beaucoup, mais concrètement, vous ne proposez rien. Vous affirmez que parler d'efficacité ou de relation avec l'utilisateur traduirait une vision idéologique du service public. Pourtant, soit vous

n'avez pas lu attentivement le rapport du médiateur, soit vous avez choisi d'en ignorer certains passages. En effet, ce rapport évoque clairement la notion d'usager client. Je vous invite à relire les pages 15 et 16 qui recommandent la mise en place d'une procédure intégrée de traitement des réclamations via un CRM, un *customer relationship management*, à savoir la gestion relation client. Le médiateur lui-même propose de mettre en place une gestion relation usager avec le service public. À la page 36, il est encore écrit que l'usager client devient de plus en plus exigeant.

Tout ce que vous dites jusqu'à présent par rapport à la relation client et des propos de Mme la Ministre est totalement faux. Ce ne sont pas les mots de la ministre, mais bien du médiateur. C'est une preuve que ce que dit Mme la Ministre va dans le même sens.

Parler de qualité de service, de rapidité et d'efficacité ne revient pas à mépriser les agents publics. Cela revient à reconnaître une réalité simple : les citoyens attendent un service public accessible, rapide et efficace. Les agents eux-mêmes demandent des outils modernes pour travailler correctement.

La différence entre nous est finalement assez claire : vous parlez du service public comme d'un symbole ; nous parlons de service public tel que les citoyens le vivent tous les jours. Les Wallons ne demandent pas de débat sans fin : ils demandent que cela fonctionne. Oui, nous allons réformer, améliorer et moderniser, pas pour avoir raison politiquement, mais pour que les services publics répondent enfin pleinement aux attentes des Wallons.

Vous pourrez continuer à faire vos capsules vidéo pour vos réseaux – c'est toujours très sympathique –, mais nous continuons à avancer et à travailler ensemble.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai quelques réactions par rapport à ce qui vient d'être dit, et j'enchaînerai aussi avec quelques réactions par rapport à ce qui a été dit par mes collègues jusqu'à présent.

De fait, pour les Engagés, les femmes et les hommes qui travaillent dans la fonction publique wallonne assurent chaque jour la continuité de l'action publique, la mise en œuvre des décisions de ce Parlement et l'égalité de traitement des citoyens. Dans un contexte de transitions multiples – qu'elles soient numériques, environnementales, sociales, et cetera –, leur rôle est plus stratégique que jamais. Pour cette raison, la question de la modernisation de la fonction publique doit être abordée avec rigueur, mais aussi avec respect et sens des responsabilités.

Moderniser, ce n'est pas opposer le public et le privé, c'est adapter nos organisations, nos procédures et nos outils aux besoins actuels, tout en garantissant les principes fondamentaux du service public et du service au public. Dans ce cadre, je rejoins ce que mon collègue vient de dire à propos de la notion de client. Client n'est pas un mot péjoratif, même si l'usager est un citoyen ou une entreprise. Je n'en dirai pas plus.

La modernisation de la fonction publique ne peut réussir que si elle est comprise comme un projet collectif qui associe l'administration, le politique et les représentants des travailleurs. Elle n'est pas seulement une question de structures ou de statuts, mais bien aussi de conditions de travail, de reconnaissance professionnelle et de formation. Les agents doivent pouvoir se projeter dans ces évolutions, comprendre leurs finalités et disposer des moyens nécessaires pour les accompagner. Ma collègue Sophie Fafchamps vous interrogera d'ailleurs sur ce sujet un peu plus tard au sein de cette commission.

Je veux en profiter pour saluer ici le travail quotidien des agentes et des agents du SPW qui assurent concrètement, au jour le jour, le service au public et donnent un visage humain à l'action de la Région wallonne. Chez les Engagés, nous sommes convaincus qu'une réforme construite dans le dialogue peut devenir un levier d'efficacité et de motivation. J'insiste sur un point crucial : la concertation sociale ne doit pas se réduire à une formalité procédurale. Elle implique une écoute réelle, un échange contradictoire et, lorsque cela est possible, une recherche de compromis. Je rappelle d'ailleurs que, dans la DPR, le Gouvernement s'est engagé au « maintien d'un dialogue social constructif et respectueux entre l'autorité et les organisations syndicales ».

Dans ce débat, nous devons éviter deux écueils. Le premier serait de figer la fonction publique, comme si toute évolution constituait nécessairement une menace. C'est que l'on appelle régulièrement – tout secteur d'activité confondu, y compris même dans la sphère privée – la résistance au changement. On n'aime pas la résistance au changement, mais on la vit tous les jours, tous milieux et tous secteurs confondus. Les nouvelles technologies qui arrivent forcent aujourd'hui à minimiser cette résistance au changement, tout en ayant un regard lucide et le recul nécessaire pour y arriver.

Le second écueil serait d'adopter une approche purement et strictement gestionnaire, qui réduirait l'administration à une variable d'ajustement budgétaire ou à une simple prestation de service. La fonction publique est à la fois un outil d'action publique et un pilier de notre démocratie. Elle doit donc évoluer, mais sans perdre son sens.

Sur les aspects budgétaires, par rapport à ce qui a été dit aussi tout à l'heure, c'est toute la nuance que l'on doit voir entre les notions d'efficacité et d'efficience – l'efficience étant l'efficacité divisée par le coût.

Madame la Ministre, en tant que partenaire de majorité, nous soutenons pleinement le Gouvernement dans son objectif de modernisation, de simplification et d'efficience du service public dans l'intérêt des citoyens. Néanmoins, ces réformes doivent se faire dans un climat de confiance, en respectant les agents, les usagers et la concertation sociale.

Je crois que nous avons aujourd'hui une opportunité : celle de clarifier la finalité des réformes engagées, de réaffirmer le respect et le soutien dus aux agents publics et de réinstaller un dialogue constructif avec les organisations syndicales.

Enfin, je voudrais replacer ce débat du point de vue des usagers. La fonction publique n'existe pas pour elle-même, mais pour rendre un service de qualité aux citoyens, aux entreprises, aux associations et aux pouvoirs locaux – et je reviens sur ce qui a été dit par mon prédécesseur –, à tous ceux qui sont ses clients.

La simplification et la modernisation, que nous appelons de nos vœux, doivent donc se traduire par plus d'efficacité pour les usagers. Cela passe par des délais plus courts, des démarches plus lisibles et des guichets plus accessibles, que ce soit physiquement ou numériquement. À cet égard, nous resterons attentifs aux enjeux d'actualité urgents tels que la cybersécurité ou la dépendance aux technologies extra-européennes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames et Messieurs les Députés, lors des derniers comités de secteurs XVI et XVII, respectivement les 11 et 13 février derniers, et du comité de secteur commun du 18 février, j'ai fait part aux organisations syndicales du contexte dans lequel ces paroles ont été tenues. Je leur ai rappelé ma volonté de collaborer, même s'il y a des positions sur lesquelles nous ne trouverons sans doute pas d'accord. Un permanent syndical m'a répondu : « Madame la Ministre, dans la vie, il y a les paroles et les actes. Nous accordons beaucoup plus d'importance aux actes qu'aux paroles. Nous vous jugerons sur vos actes à venir et non pas sur les paroles passées ».

En ce qui concerne les actes concrets qui ont été posés depuis ma prise de fonction, je souhaite attirer votre attention sur les éléments suivants :

- je préside, autant que mon agenda le permet personnellement, les comités de secteur ainsi que les comités supérieurs de concertation, et ce, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-

Bruxelles. Cela n'a pas toujours été le cas de mes prédécesseurs ;

- mon cabinet, à ma demande, accepte les demandes de groupes de travail des syndicats, lorsque celles-ci ne sont manifestement pas motivées par la volonté de retarder la mise en place de certaines réformes. Par exemple, dans le cadre de la réforme des hauts managers, pas moins de quatre groupes de travail se sont tenus alors que la réglementation ne les imposait pas ;
- d'autres réunions de négociations supplémentaires ont également été organisées d'un commun accord avec les organisations syndicales ;
- des modifications ont été apportées au projet d'arrêté à la suite des discussions menées avec les partenaires sociaux.

Bien évidemment, certaines réformes que nous allons porter dans le cadre de la modernisation de l'administration n'emporteront pas l'accord des syndicats. C'est notamment le cas de la suppression du statut prévu par les déclarations de politiques régionale et communautaire. Dans ces circonstances, la réglementation autorise la poursuite de la procédure, même en cas de remise d'un protocole de désaccord par les organisations syndicales, l'autorité conservant le pouvoir décisionnel final.

Tenons-nous compte de toutes les demandes syndicales ? Non. Est-ce que, pour autant, nous les méprisons ou nous les dénigrons ? Non. Est-ce que, par exemple, le PS a toujours fait marche arrière sur ses réformes lorsqu'il n'avait pas d'accord avec les organisations syndicales ? Bien sûr que non. Dois-je en conclure que le PS méprise, lui aussi, le dialogue social ?

Concernant la décision du 7 novembre 2024, nous portons un programme ambitieux de modernisation de l'administration notamment basé sur la suppression du statut. La décision du 7 novembre 2024, qui consistait à ouvrir des postes de contractuels a été prise. L'auditrice du Conseil d'État a remis un avis et nous le prenons en considération avec le plus grand respect, mais vous me permettrez de ne pas me positionner davantage à cet instant, son analyse étant toujours en cours.

Vous semblez considérer que cette décision est un coup de canif sans précédent dans la concertation sociale, mais vous me permettrez de relativiser votre propos. Je rappelle également que, lors de cette décision, nous avons transformé en contrats à durée indéterminée de nombreux contrats précaires – CDI avec clause résolutoire.

Concernant le débat « emplois privés versus emplois publics », vous semblez donner une image idyllique de la fonction publique. À nouveau, je vous invite à davantage d'objectivité. Je travaille avec le SPW en étroite relation depuis près de deux ans maintenant. Il y

a au sein du SPW des personnes extrêmement compétentes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration. Malheureusement, il existe également des personnes qui abusent du système et se considèrent à l'abri de toute remise en cause en raison de leur statut.

Sans pour autant s'inscrire dans une « logique néolibérale », comme vous l'indiquez, le Gouvernement entend transposer certaines bonnes pratiques issues du secteur privé à la fonction publique, afin de valoriser les agents les plus investis, de remobiliser ceux qui le sont moins et, lorsque cela s'avère indispensable et justifié, envisager une fin de relation statutaire lorsque aucune solution ne peut être trouvée. Cette orientation figure dans la DPR, mais c'est également une demande du Costra.

Lorsque nous évoquons des pratiques issues du secteur privé, nous faisons notamment référence au travail par objectifs, à l'évaluation des performances ou encore à la mesure de la satisfaction des clients de l'administration. L'objectif final demeure l'amélioration du service au citoyen, que l'on choisisse de le qualifier de « client » ou d'utiliser toute autre terminologie. Par ailleurs, je ne vois pas en quoi le fait de considérer le citoyen comme un client serait incompatible avec le respect des principes fondamentaux du service public tels que l'égalité, la continuité, l'impartialité et la neutralité.

Je conclurais en vous rappelant les faits suivants : nous avons endigué une hémorragie budgétaire au niveau des dépenses de personnel en mettant en place un moratoire. Cela nous a permis de définir, en collaboration avec l'administration, une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour les dépenses de personnel. Cette trajectoire budgétaire nous permet d'éviter tout plan de licenciement, c'est le non-remplacement des départs naturels qui permettra d'assurer l'équilibre budgétaire. Sans grande surprise, ce type de mesure suscite des crispations au sein des organisations syndicales, même si nous veillons à maintenir un dialogue social constructif et cohérent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, vous nous expliquez que ce sont des mots qui sont sortis de leur contexte, que l'on aurait mal compris ou mal interprété, que les mots n'ont pas trop d'importance et que ce qui compte, ce sont les actes. Je peux vous dire que les mots ont toute leur importance parce que quand vous dites que des agents publics ne produisent rien, ce n'est pas une maladresse, ce sont des propos dénigrants par rapport à celles et ceux qui fournissent un travail essentiel pour mener à bien des missions de service public. Évidemment, vous ne le dites pas comme cela, mais derrière, il y a une vision : on ne produit rien. On ne produit rien quand on gère des crises sanitaires ? On ne produit rien quand on gère des inondations ou quand on fait face à des cyberattaques ?

Je vais vous donner lecture d'un article paru hier, publié par les « gauchos » de la RTBF : « Peut-on vivre sans services publics ? Réponse sur le fond avec une spécialiste de la question ». C'est une chercheuse et une spécialiste des services publics, qui dit : « On ne se rend pas compte de tout ce que les services publics apportent comme valeur ajoutée qui serait quasi impayable si l'on devait payer directement avec des opérateurs privés.

Mme Barbara Sak, cette chercheuse, avance entre autres : « Prenons l'exemple des inondations de 2021. Dès qu'il y a un problème, on crie aux services publics. Pour que ce service fonctionne correctement pour tout le monde, avec des pompiers, la protection civile, des halls de sport et tout le matériel de sauvetage, il faut le financer correctement ».

Le problème, c'est que, avec les attaques régulières et répétées à l'égard des services publics, comme cela fonctionne ? On réduit des financements, on diminue les effectifs, on met la pression. Forcément, après, il y a des difficultés pour remplir des missions. Ce que produit le service public, Madame la Ministre, ce ne sont pas des dividendes, mais ce sont des droits, ce sont des garanties, des missions et des protections. Cela n'a pas de prix sur le marché.

Vous dites que l'administration est pléthorique, qu'il y a beaucoup trop d'agents. Vous dites que vous avez déjà entendu cela. Moi, je ne suis jamais intervenue là-dessus. Je ne dis pas, comme vous le dites, que c'est un débat sans fin, qu'il y a un procès d'intention. Non, je demande exactement sur quelles normes Mme la Ministre se base pour avancer qu'il y en a trop. Est-ce une comparaison avec la Flandre ? Y a-t-il des normes internationales ? Y a-t-il une comparaison avec les besoins liés aux crises successives, par exemple ? Parler de 17 500 agents sans rapporter ce nombre aux missions, éventuellement en transfert de compétences ou encore aux charges supplémentaires, c'est créer une impression. C'est là que je ne vous rejoins pas. On ne peut pas produire une analyse juste sur des impressions.

J'aimerais avoir des chiffres, objectiver des décisions qui sont prises de suppression ou non, de prolongation ou non, des CDD, des CDI, et cetera. Malheureusement, on a beau poser des questions avec ma collègue, de semaine en semaine, on a rarement de réponses satisfaisantes.

Quant à la notion de client, un client choisit tandis qu'un usager a un droit. En cela, c'est quelque chose de fondamentalement différent. Un client peut être refusé et un usager doit être servi. On parle d'un service public, d'une mission. Voyez-vous ? C'est peut-être un glissement sémantique, mais cela traduit une transformation qui est philosophique du rôle de l'État. Si ce n'est pas philosophique, je dirais même qu'il y a une guerre idéologique, voire culturelle. Le service public n'est pas une plateforme commerciale, c'est un pilier démocratique. On a tendance à l'oublier, mais je

tiens quand même à le répéter. Les attaques contre les services publics, les attaques contre les médias, les journalistes, les attaques contre les fonctionnaires, contre les enseignants, finalement, on ne se rend pas compte des conséquences et de la démotivation par rapport à toutes ces personnes qui jouent vraiment un rôle essentiel.

Simplifier à ce point, c'est alimenter un soupçon généralisé. C'est la même chose pour le certificat de management public, affirmer qu'il serait réservé aux fonctionnaires, c'est factuellement faux.

Quand on réforme, on peut débattre, je n'ai aucun souci. Je ne suis pas une réac, je n'ai aucun souci à évoluer. Quand on critique, il faut assumer. Ici, on n'assume rien.

**Mme la Présidente.** – Madame la Députée, vous êtes déjà deux minutes au-delà de votre temps de parole.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Je vais conclure.

La fonction publique, pour nous, ne doit pas se reposer sur des approximations, sur des impressions, mais sur des chiffres bien précis. La fonction publique wallonne mérite mieux qu'un récit caricatural.

Madame la Ministre, vous pouvez réformer sans mépriser. Vous pouvez aussi moderniser sans stigmatiser. Vous pouvez optimiser sans toujours opposer services publics et privés.

Je le répète, les agents publics sont l'infrastructure humaine de la Wallonie. C'est une richesse et un bien commun. Si vous réformez, Madame la Ministre, commencez par les respecter et arrêtez de minimiser les paroles dénigrantes que vous avez au sein du cercle restreint du MR, parce que, ici, quand on vous pose des questions, vous ne répondez pas de la même manière.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Vous reprenez les propos d'un syndicaliste selon lesquels il faut distinguer les paroles des actes. Quand on assume une fonction au sein d'un gouvernement, les paroles sont tout aussi importantes que les actes posés. La preuve : il y a eu des démissions de ministres qui avaient menti. Vous le savez. Vouloir, aujourd'hui – c'est ce qui s'est passé ce matin au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par ailleurs – faire croire que ce qui se dit en public, relayé sur les réseaux sociaux, n'a pas d'importance, parce que l'on verra plus tard ce qui sera fait, c'est juste ahurissant, trompeur et mensonger.

Vos propos sont tout aussi importants que les actes que vous posez. C'est la raison pour laquelle, oui, chers membres du MR, nous revenons régulièrement sur ces questions liées à la fonction publique. C'est d'ailleurs la compétence de notre commission et c'est aussi notre rôle d'opposition de faire valoir des critiques émises,

des expériences de terrain, des vécus qui nous sont relayés, nous sommes là pour cela et nous continuerons à le faire. Donc, les paroles sont plus importantes que les actes peut-être même parfois.

Vous dites que l'autorité détient le pouvoir décisionnel. Donc, peu importe ce qui se dit au sein de ces réunions, de toute façon, le Gouvernement décidera. Certes, le Gouvernement a la main pour rédiger cette décision. Je voudrais rappeler quand même une phrase issue d'un arrêt du Conseil d'État : « Le Conseil d'État admet que l'obligation de négocier n'impose pas de parvenir à un accord, mais il rejette l'idée qu'il suffirait, pour respecter la formalité, d'avoir convoqué régulièrement les syndicats, transmis la documentation et donné l'occasion d'exprimer un point de vue. Les travaux préparatoires montrent que la négociation exige de chercher ensemble des solutions, ce qui suppose de vraies discussions et un débat contradictoire ». Cela, c'était en 2024. C'était bien avant vos propos que je rappelle : « Je vais vous donner un petit secret. Quand j'ai compris qu'en fait la concertation syndicale, on les laissait parler, mais qu'il y ait un protocole d'accord ou de désaccord, la mesure, elle passait quand même. Dès que j'ai compris cela, je les laisse parler, puis j'avance avec mes réformes ». Ce que vous avez répondu tout à l'heure ne contredisait pas vos propos tenus à Walhain. Ce n'est pas de bon augure, je pense, pour la concertation syndicale. Il faut qu'ils le sachent.

Je crois que vous êtes dans une posture où vous voulez mener de l'action pour dire « voilà, on fait de l'action pour l'action ». On vous demande souvent : où se trouvent vos évaluations ? Il n'y a pas de réponse ni avant, et ce n'est pas prévu après non plus. Quelle est la mesure d'efficacité ? Il n'y en a pas. Quel est l'impact budgétaire ? Souvent, il est erroné ou trompé.

Je voudrais ici saluer aussi le travail réalisé au quotidien par les fonctionnaires du Service public de Wallonie et d'autres organisations de la fonction publique, bien entendu. C'est important, d'autant plus avec les moyens qu'on leur donne. Aujourd'hui, on veut qu'ils soient plus modernes, souples, agiles – c'est un mot très à la mode –, mais on réduit les moyens, on coupe dans les budgets, on se trompe en déposant ici au Parlement des mesures budgétaires qui réduisent les loyers et quelques mois plus tard, il faut à nouveau les augmenter au niveau de l'ajustement, parce que ce n'est pas que l'on s'était trompé, on avait menti.

Vous avez menti aussi sur la question des crèches, avec le soutien à des crèches namuroises. Vous avez réduit les indemnités de télétravail. Vous avez déclaré, comme le dit ma collègue, que l'on met fin au CMP parce que de toute façon, il n'y a que les fonctionnaires qui pouvaient y accéder, ce qui est totalement faux. C'est à nouveau un mensonge.

Nous continuerons à nous battre pour que la vérité soit faite et pour relayer d'autres perspectives que celles

univoques que vous mettez sur la table. En tout cas, une seule conclusion que je retiens de tout ceci, c'est que les contre-pouvoirs, décidément, vous ne les aimez pas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Madame la Ministre, j'ai bien entendu vos réponses. Vous nous dites que la concertation a eu lieu ; vous nous avez énuméré plusieurs dates. Pourtant, le 18 février, la réunion a duré moins d'une heure, malgré 202 questions posées par les organisations syndicales. Le principe de contractualisation y était déjà présenté comme arrêté et non négociable.

Dans une autre vie, j'ai été syndicaliste et je peux vous dire que traiter 202 questions en une heure et dire d'entrée de jeu qu'un dossier est arrêté et non négociable, ce n'est pas de la concertation sociale.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi : ils ont reçu par écrit toutes les réponses à toutes les questions.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Vous nous dites que l'indépendance de l'administration est garantie, mais toutes vos mesures vont politiser le service public. C'est un danger pour la démocratie.

Vous nous dites que tout est juridiquement solide, mais les syndicats indiquent ne pas avoir reçu l'ensemble des documents utiles, notamment l'avis de l'Inspection des finances. Si cette réforme renforce l'indépendance et la qualité du service public, pourquoi refusez-vous le principe même de la contractualisation ? Pourquoi refusez-vous que ce principe soit réellement discuté ? Pourquoi ne pas rendre public l'ensemble des avis sur lesquels vous vous appuyez ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Dommage que Mme Özen vienne de partir, car je voulais juste dire ceci : on n'est pas dans le monde des bisounours. Que ce soit dans le public ou dans le privé, dans beaucoup de secteurs, on retrouve des personnes qui travaillent plus que d'autres. Le fait de dire que certaines personnes ne sont pas efficaces n'est pas un gros mot. Lorsque l'on parle de nos réformes, on part d'un constat qui, me semble-t-il, a été partagé par beaucoup de personnes en juin 2024. Lors du vote des élections, tout le monde s'est bien rendu compte qu'il s'agit de réformer la fonction publique.

Quand on parle de glissement sémantique, on joue un peu avec les mots. On est en train de déformer les différents propos. Je constate tout simplement que le PS a un réel problème avec le mot « client », alors que ce

n'est pas un gros mot – à ma connaissance. Au contraire, tout à l'heure, Mme Özen a parlé des usagers à qui il faut rendre un service ; il me semble assez clair qu'un client aussi reçoit un service. Je trouve que cette comparaison est tout à fait trompeuse et mauvaise.

Madame Tillieux, vous demandez des auditions. Si l'on devait faire des auditions à chaque sortie d'un ministre, ce serait quasiment à chaque commission. Je trouve qu'il faut rester objectif et bien se rendre compte – vous l'avez prouvé à travers vos différentes questions orales – que Mme la Ministre a eu beaucoup de concertations dans la fonction publique. Lorsque l'on parle de concertation, il s'agit de chercher ensemble des solutions – comme vous l'avez bien dit –, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut trouver un consensus total avec les syndicats. Nous respectons le rôle et le travail des syndicats, mais nous travaillons aussi avec une DPR qui est claire et qui émane des partis majoritairement choisis par les Wallonnes et les Wallons.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Quelques points de commentaires pour conclure.

Premièrement, la qualité du service rendu n'est pas contradictoire avec le respect des agents. On peut respecter les agents tout en ayant un service rendu de qualité.

Deuxièmement, l'efficacité n'est pas contradictoire avec l'humain. On peut arriver à concilier les deux.

Troisièmement, par rapport à ce que Mme la Ministre a dit concernant le Costra et la gestion par les managers, je confirme – je l'ai déjà dit en Fédération Wallonie-Bruxelles – que dans de nombreuses UAP, de nombreux managers se plaignent de certains collaborateurs par rapport à cet aspect statutaire, car il y a beaucoup moins de contrôles au niveau du management.

Enfin, et pour répondre peut-être indirectement à ce que Mme Özen disait concernant les normes en termes d'emplois publics, il est vrai qu'il est difficile de trouver des comparaisons en Europe. Je citerai quand même un chiffre : l'un des moins bons ratios que l'on a en Wallonie est celui entre le nombre d'emplois publics et le nombre d'emplois privés. C'est une balance qui nous est complètement défavorable par rapport au reste de l'Europe. Ce qui ne signifie pas – j'insiste là-dessus – qu'il y a trop d'emplois publics. Je dis simplement – et il s'agit de voir comment on doit évoluer – qu'aujourd'hui, cette balance est complètement déséquilibrée par rapport au nombre d'emplois privés, alors que je rappelle que c'est ce qui crée la valeur ajoutée et qui permet de financer les services publics.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Présidente, je souhaite reprendre la parole pour vous dire que je dépose une motion. Ma collègue également voudrait déposer une motion en suite de cette interpellation. En deux mots, puisque notre collègue libéral, tout à l’heure, disait que l’on ne proposait jamais rien, il est proposé dans cette motion de communiquer au Parlement, dans les 30 jours, un rapport synthétique sur l’état de la concertation dans les comités de secteur XVI : la fréquence des réunions, les documents transmis, les délais, les points d’accord ou de désaccord et les mesures correctrices envisagées.

Nous souhaitons que le Parlement reçoive un état des lieux par rapport aux négociations qui sont menées et organiser des auditions des organisations syndicales pour évaluer les pratiques de négociation et évaluer la réalité de la concertation. Je voudrais remettre les choses à l’endroit. On a beau demander, de toute façon, il ne se passe jamais rien, c’est majorité contre opposition. Vous avez une certaine vision de cet échange et de ce débat parlementaire. Je n’ai qu’une seule question : combien d’auditions ont été organisées dans notre Commission depuis le début de cette législature ? Zéro. Cela suffit à soi-même.

**Mme la Présidente.** – Des motions sont déposées en conclusion des interpellations de Mmes Özen et Tillieux. La première, motivée, est déposée par Mmes Özen, Tillieux et M. Witsel (Doc. 499 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par Mmes Özen, Tillieux et M. Witsel (Doc. 500 (2025-2026) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Massaki Mbaki et de Wasseige (Doc. 501 (2025-2026) N° 1).

L’incident est clos.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la numérisation des services publics  
wallons »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la numérisation des services publics wallons ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, un programme lancé par Microsoft prévoit, entre janvier et juin 2026, de donner à près de 400 000 agents publics belges un accès temporaire à l’outil d’intelligence artificielle M365 Copilot. Présentée comme une phase

de découverte encadrée, l’initiative vise à tester l’usage de l’intelligence artificielle pour réduire la charge administrative et automatiser certains processus au sein des services publics.

Si la montée en compétence numérique des agents est un réel enjeu, cette annonce interroge quant à la place croissante d’un acteur privé américain dans la transformation numérique des administrations. L’accès proposé relève davantage d’une démonstration d’un outil propriétaire que d’une formation neutre et approfondie à l’intelligence artificielle. Par ailleurs, les contours précis de la gouvernance, du cadre éthique, de l’impact organisationnel des suites éventuelles de ce programme restent trop peu explicités. Pour les agents publics wallons, ces expérimentations soulèvent des questions concrètes, des questions liées à la protection des données, à la dépendance technologique, à l’évolution des métiers, à la charge de travail réelle, au respect de la souveraineté numérique régionale.

Dans un contexte de pression sur les services publics, l’introduction d’outils d’intelligence artificielle ne peut se faire sans garanties claires et, bien sûr, sans débat démocratique. Dès lors, comment la Wallonie encadre-t-elle la participation de ses services et agents à ce programme, notamment en matière de protection des données et de souveraineté numérique ? Quelles garanties sont prévues pour que cette phase de test ne crée ni dépendance à un fournisseur privé ni transformations subies des conditions de travail des agents wallons ? Comment et avec quels indicateurs précis la Région évalue-t-elle l’impact réel de ces outils d’intelligence artificielle sur la qualité du service public et le travail des agents, avant toute généralisation éventuelle ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui me permet de clarifier les modalités d’encadrement de l’utilisation de l’intelligence artificielle générative au sein des services publics wallons, ainsi que les garanties mises en place pour protéger tant les agents que les données de l’administration. Alors que vous évoquez les services publics wallons en général, je me permets de préciser que ma réponse porte uniquement dans le périmètre des services placés sous ma tutelle, c’est-à-dire du SPW.

Concernant l’encadrement général de la participation des services wallons au programme de test, le SPW dispose déjà d’une expérience solide en matière d’IA générative.

Dès septembre 2024, une phase de tests encadrés a été organisée. Près de 400 agents, issus de tous les départements, métiers et niveaux de maturité

numérique, ont été spécifiquement formés à l'usage de l'outil Copilot. Cette phase antérieure au programme de Microsoft permet aujourd'hui au SPW de participer en connaissance de cause, avec du recul, aux premiers indicateurs et d'avoir une capacité interne d'analyse.

Par ailleurs, le SPW envisage de lancer des expérimentations avec d'autres solutions génératives dans le but d'objectiver les besoins et les usages. Sur les garanties en matière de protection des données et de souveraineté numérique, le choix initial de l'outil proposé par Microsoft a été fondé sur des exigences strictes de sécurité et de protection des données. Les contrats liant le SPW et Microsoft prévoient :

- un traitement et un stockage des données exclusivement sur le territoire européen ;
- l'absence totale d'utilisation des données de l'administration pour entraîner le modèle d'IA ;
- une impossibilité pour un agent d'accéder via l'IA à des informations auxquelles il n'a pas normalement accès, ce qui limite les risques de fuite ou d'exposition interne ;
- un cloisonnement technique empêchant tout accès de l'IA aux applications métiers critiques situées hors de l'environnement sécurisé Microsoft au SPW.

Par ailleurs, les aspects relatifs au RGPD, à la souveraineté numérique et à la minimisation des risques, sont actuellement consolidés en collaboration directe avec le DPO du SPW, c'est-à-dire le délégué à la protection des données. Ces garanties constituent un cadre strict permettant de limiter les risques de dépendance ou de perte de maîtrise. Elles seront réévaluées dans le cadre de la gouvernance en cours de finalisation.

Vous soulevez la question de la dépendance technologique à un fournisseur privé et les garanties prévues. Celle-ci est au cœur des travaux conduits dans le programme « IA@SPW », qui mobilise plusieurs groupes de travail dédiés. Trois éléments constituent des garde-fous essentiels :

- l'offre Microsoft est temporaire, ce qui empêche tout engagement implicite ou installation durable de facto. En synergie avec d'autres entités régionales et communautaires, le SPW Digital échange avec Microsoft afin d'analyser différents scénarios et d'en mesurer l'impact à moyen terme ;
- aucune généralisation n'est envisagée en l'absence d'un accompagnement solide de formation et d'un cadre de gouvernance mature, notamment pour éviter une adoption subie ou inefficace ;
- l'administration évalue déjà d'autres technologies et d'autres scénarios afin de réduire la dépendance technologique.

Ainsi, le SPW s'assure que l'usage de Copilot demeure un test limité, contrôlé et non une orientation définitive. Sur les impacts possibles sur les conditions de travail et la charge réelle des agents, les premiers résultats de la phase test interne menée depuis 2024 montrent :

- un gain moyen estimé à deux heures par semaine pour un temps plein ;
- une amélioration perçue par six agents sur dix, notamment en termes de qualité, de créativité, de productivité et de satisfaction au travail.

Ces résultats démontrent un potentiel réel d'allègement de la charge administrative, mais ils soulignent aussi un besoin important d'accompagnement, de formation et d'un cadre d'usage pour garantir la sécurité des données et la qualité des livrables. C'est pourquoi une offre de formation structurée est en cours de développement avec la Direction du développement et de l'accompagnement du personnel. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer devant le Parlement, je souhaite accélérer, dès cette année, le déploiement de l'intelligence artificielle, en particulier de l'IA générative, au sein du SPW.

L'objectif est d'accélérer la modernisation du SPW, de décharger les agents de certaines tâches chronophages à faible valeur ajoutée afin qu'ils puissent se consacrer à des missions plus gratifiantes. Il s'agit, au final, de proposer des services publics plus performants et plus efficaces, au bénéfice direct des usagers. Cela étant, toute augmentation du nombre de licences aura comme préalable une évaluation de l'impact réel de l'IA au cours de cette phase pilote.

La réflexion est en cours et plusieurs éléments doivent être documentés afin d'envisager une généralisation :

- l'impact sur la qualité du service rendu au public ;
- l'impact sur le travail concret des agents ;
- les coûts réels à long terme ;
- les exigences en matière de gouvernance.

Comme vous le constatez, nous avons certes l'ambition d'avancer en la matière, mais en disposant de toutes les garanties en matière de sécurité, d'accompagnement des agents, de protection des données et de souveraineté de nos infrastructures stratégiques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – La réponse était assez bien argumentée, cette fois. Je suis étonnée du gain de deux heures par semaine « seulement ». L'utilisation de ces outils d'intelligence artificielle peut varier en fonction des types de tâches réalisées. Ici, autour de la table, nous connaissons tous l'aisance, la facilité avec laquelle des PV de réunion sont dressés, des lettres types sont dictées ou rédigées, et cetera. On sait que l'on

peut obtenir des gains de temps. La question est de savoir, si ce gain de temps est obtenu, comment on améliore encore la qualité du service rendu aux citoyens ou comment on allège la charge de certains services qui sont surchargés. Je pense notamment aux services des primes Énergie et autres.

Le besoin d'accompagnement est prégnant ; l'intelligence artificielle est un bouleversement dans les habitudes. C'est aussi un vrai danger, avec des biais, avec des discriminations qui ne sont parfois pas ressenties immédiatement, qui viendront peut-être à plus long terme. J'imagine donc qu'il faut continuer à mesurer.

Il faut des mécanismes internes d'évaluation. Vous aviez dit en novembre dernier que des mécanismes internes d'évaluation étaient en cours d'élaboration pour vérifier la fiabilité et la traçabilité des contenus produits à l'aide de l'intelligence artificielle. J'aimerais savoir où en sont ces mécanismes et comment ils sont mis en œuvre. Vous aviez aussi évoqué en janvier dernier qu'une période de sensibilisation et d'information serait lancée à destination des agents et de la hiérarchie, avec des sessions d'information, des guides pratiques, des consignes claires, une foire aux questions, des actualités régulières. J'aimerais aussi savoir si ce plan de sensibilisation et d'information a été lancé, de quelle façon et comment il se déroule. Puisque vous n'avez évoqué ni l'un ni l'autre, je reviendrai avec des questions auprès de vous.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la nécessité d'une charte éthique en  
matière d'intelligence artificielle »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la nécessité d'une charte éthique en matière d'intelligence artificielle ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, votre collègue au Fédéral, Mme Matz, a récemment adopté une charte éthique qui encadre l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration fédérale, dans le but de garantir la transparence, la non-discrimination et le respect de la protection des données. Au vu de cette initiative au niveau fédéral, et alors que l'on s'interroge sur les risques de l'intelligence artificielle en provenance de l'étranger – on avait déjà évoqué la chinoise DeepSeek, ou l'on évoque les

américaines qui favorisent leur domination au détriment de notre propre souveraineté numérique –, qu'en est-il ici de notre Région ?

Une charte éthique similaire est-elle en préparation ou adoptée pour l'administration wallonne et les organismes liés ? Je sais qu'ils ne dépendent pas directement de votre tutelle, mais cela forme un tout, puisque c'est le service public aux usagers wallons ; j'insiste sur le mot « usagers ».

Comment la Région compte-t-elle encadrer l'usage des intelligences artificielles en privilégiant des solutions européennes pour protéger nos données sensibles ? Cette question a-t-elle été abordée en concertation interfédérale ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, comme indiqué dans ma réponse en la séance du 10 novembre 2025, à laquelle je me permets de vous renvoyer pour les éléments de contexte plus généraux, je concentrerai ici ma réponse strictement sur les points que vous soulevez aujourd'hui, et uniquement dans le périmètre des services placés sous ma tutelle, c'est-à-dire le SPW et non l'ensemble des services publics wallons pour lesquels je vous renvoie vers mon collègue, le ministre du Numérique.

Dans le périmètre du SPW, une charte d'utilisation de l'intelligence artificielle est donc existante. Cette charte poursuit plusieurs objectifs :

- encadrer les usagers internes de l'IA de manière cohérente, progressive et sécurisée ;
- garantir la transparence sur les outils utilisés, leur fonctionnement et leurs limites ;
- prévenir les biais ou discriminations, notamment à travers le contrôle humain systématique ;
- assurer la conformité stricte au RGPD et à la protection des données sensibles traitées par le SPW ;
- maintenir la responsabilité humaine qui demeure centrale dans tout processus assisté par l'IA.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des initiatives évoquées en commission en novembre dernier, et vise à garantir un cadre éthique robuste en adéquation avec les obligations issues de l'AI Act européen. La charte reprend des lignes directrices permettant de sensibiliser et de cadrer l'usage de l'IA. Différentes dynamiques internes sont mises en place pour former et sensibiliser aux bons réflexes.

S'agissant de l'encadrement existant aujourd'hui, les usages de l'IA au SPW sont limités à des projets pilotes dont la finalité est double : tester des outils innovants et mesurer leurs impacts tout en garantissant un cadre sécurisé. Ces projets représentent des *quick wins* visant

à atterrir assez rapidement avec des solutions facilement déployables.

Ces expérimentations sont accompagnées d'un dispositif composé :

- de formations spécifiques sur les risques, le RGPD, la vérification des productions et des limites de modèles ;
- d'un réseau d'ambassadeurs IA chargé d'encadrer les usages, de relayer les bonnes pratiques et de veiller au respect des règles éthiques ;
- des outils sécurisés limitant les risques liés au partage de données sensibles ;
- des mécanismes émergents de traçabilité et de contrôle afin d'assurer la fiabilité des contenus produits.

Je rappelle que ce cadre d'expérimentation s'applique uniquement au SPW et non à l'ensemble des organismes publics régionaux.

Vous évoquez les risques liés aux solutions d'IA développées hors d'Europe, notamment chinoises ou américaines. Dans le périmètre du SPW :

- les solutions européennes sont privilégiées à chaque fois qu'elles existent et qu'elles répondent aux besoins fonctionnels ;
- lorsqu'une solution non européenne est testée, elle l'est dans un environnement sécurisé, conforme au RGPD et sans transfert de données sensibles ;
- aucun déploiement opérationnel ne peut être envisagé sur un outil présentant un risque pour la souveraineté numérique ou la protection des données ;
- la charte intègre explicitement cette exigence d'alignement avec les standards européens.

Cette vigilance est constante compte tenu du caractère sensible des données traitées par le SPW et des enjeux de confiance dans l'action publique.

Enfin, concernant l'existence d'une concertation interfédérale :

- l'usage de l'IA au SPW s'aligne avec la vision de l'IA adoptée dans le cadre de la stratégie régionale Digital Wallonia portée par le ministre du Numérique ;
- différents échanges ont été organisés avec les autres cabinets de la Région wallonne et le cabinet de la ministre fédérale Matz ;
- des échanges entre administrations fédérales et régionales sont organisés régulièrement dans le cadre de groupes de travail. Le SPW y participe activement ;
- les travaux fédéraux, dont la charte récemment adoptée par la ministre Matz, sont suivis avec attention.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Y a-t-il une charte ou non ? Vous me dites qu'il y a une charte. J'interroge l'intelligence artificielle qui me dit : « Il existe une charte d'usages responsable de l'IA au niveau des services publics belges fédéraux. Il n'existe pas de charte IA propre au SPW ». Cependant, l'IA se trompe et peut se tromper.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je vous lis ce qu'il m'a été transmis par l'administration : « Dans le périmètre du SPW, une charte d'utilisation de l'intelligence artificielle est donc existante. Cette charte poursuit plusieurs objectifs ».

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Si c'est le cas, je vous demanderai une copie de cette charte.

*(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la facturation électronique *business to  
government* (B2G) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la facturation électronique *business to government* (B2G) ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés).** – Madame la Ministre, on connaît la facturation B2C, *business to customer*, et B2B, *business to business*, mais on parle moins souvent de la B2G, *business to government*. Je souhaite vous interroger sur les effets concrets de la mise en œuvre de la facturation électronique puisque la réforme devrait permettre une plus grande fluidité des échanges, une réduction des délais de traitement et, à terme, une amélioration de la chaîne de paiement.

Dès lors, disposez-vous d'éléments d'évaluation sur l'impact réel de cette bascule vers la facturation électronique ? Les services du SPW ont-ils constaté une évolution dans les délais de paiement ? Les processus internes ont-ils gagné en efficacité ou des difficultés subsistent-elles dans le traitement et la validation des factures électroniques ? Par ailleurs, quels moyens humains, techniques et organisationnels ont été

mobilisés au sein du SPW pour absorber cette évolution et garantir le respect des délais légaux de paiement ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, la question de la facturation électronique concernant essentiellement le SPW Finances au sein du SPW, voici dès lors les éléments obtenus par l'intermédiaire du cabinet de M. le Ministre-Président.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, la facturation électronique structurée est obligatoire pour les marchés publics d'un montant supérieur à 3 000 euros hors TVA dans le cadre de la relation B2G.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les opérations économiques assujetties à la TVA doivent transmettre leurs factures électroniques pour l'ensemble de leurs transactions commerciales. Cette obligation s'inscrit dans une dynamique européenne plus large avec la généralisation progressive de la facturation électronique dans les relations B2B.

Les données internes du SPW témoignent d'une progression continue du recours à la facturation électronique :

- 49,25 % des factures en 2023 ;
- 62,06 % en 2024 ;
- 71,30 % en 2025.

Cette évolution résulte tant de l'obligation légale que des actions d'accompagnement menées par le Service public de Wallonie auprès des fournisseurs.

Le recours à la facturation électronique permet une automatisation accrue du traitement des factures : réduction des encodages manuels, meilleure reconnaissance des données structurées et orientation automatique vers le service compétent. Cette automatisation suppose toutefois que les fournisseurs complètent correctement les champs requis dans leur logiciel, notamment l'adresse électronique du correspondant comptable, le numéro d'engagement juridique et le numéro de bon de commande.

Si les factures correctement structurées sont traitées plus rapidement, plusieurs facteurs continuent toutefois à freiner une réduction significative des délais de paiement. D'une part, la qualité des données transmises par certains fournisseurs demeure insuffisante. Les champs obligatoires sont parfois incomplets ou erronés, ce qui empêche le traitement automatisé dans WBFIn SAP et entraîne des interventions manuelles, avec un risque accru d'erreurs et de délais supplémentaires. D'autre part, un volume important de documents non commerciaux est transmis via Peppol – redevances, demandes de paiement liées à des subventions, pièces justificatives –, nécessitant une réorientation manuelle.

S'ajoutent à cela des difficultés d'aiguillage pour certaines unités du SPW utilisant le même numéro de TVA, des incidents techniques ponctuels liés à la taille des annexes, des problèmes de transmission des annexes PDF – le format électronique XML n'étant pas lisible sans son pendant HTML ou PDF – ainsi qu'une dépendance aux points d'accès Peppol pouvant générer des factures manquantes dans le SAP. Enfin, la diversité des calendriers et règles nationales au niveau européen complique le déploiement harmonisé de la facturation électronique. Ces éléments expliquent que, malgré les avancées de l'e-facturation, les délais de paiement n'aient pas encore diminué de manière significative.

Afin d'accompagner cette évolution, plusieurs mesures ont été mises en place au sein du SPW. L'organisation interne a été renforcée par la création d'une équipe spécialisée au sein du Département de la comptabilité, chargée de l'analyse des anomalies et de l'accompagnement des fournisseurs, ainsi que par la mise en place au sein de l'unité de contrôle des liquidations d'une cellule dédiée au suivi des exceptions qui se déclenchent en cas de données manquantes. Des groupes de travail transversaux ont également été activés afin d'améliorer la qualité des données et de fluidifier les paiements.

Par ailleurs, des procédures harmonisées ont été élaborées et mises à jour. Des supports d'information – des guides, des fiches pratiques, des courriers – ont été diffusés à destination des correspondants comptables et des fournisseurs afin de clarifier les données à renseigner. Des référentiels ont été créés pour les fournisseurs partageant un même numéro BCE, afin de limiter les erreurs d'aiguillage. Un webinaire est planifié en mars en collaboration avec l'Agence du numérique et une adresse de contact dédiée a été mise en place.

En conclusion, la facturation électronique B2G constitue une étape essentielle de la modernisation de la gestion financière du SPW. Elle apporte des bénéfices concrets en matière de traçabilité, de réduction des erreurs et d'automatisation des traitements. Toutefois, pour que ces bénéfices se traduisent pleinement par une réduction durable des délais de paiement, plusieurs chantiers doivent encore être consolidés, notamment la stabilisation des flux techniques entre Peppol et VIM, l'amélioration continue de la qualité des données transmises, l'expérience acquise par les fournisseurs et le renforcement de l'accompagnement. Ces travaux se poursuivent activement afin d'assurer un traitement plus efficace des factures et le respect des délais légaux, et ce, dans l'intérêt des entreprises comme de l'administration.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse très complète et précise. Vous avez déjà répondu à des questions que l'on anticipait pour dans 15 jours ou un peu plus tard. C'est

vraiment bien. C'est crucial de renforcer l'accompagnement des fournisseurs pour qu'ils complètent correctement les documents pour rendre leurs factures, pour ne pas que ces factures soient bloquées et que cela rallonge les délais de paiement.

Pour en avoir parlé avec pas mal d'entrepreneurs qui souhaiteraient travailler avec la Région wallonne, quand les démarches sont trop compliquées pour eux et les délais de paiement trop longs, c'est complètement prohibitif. Cela ne leur donne pas envie de travailler avec la Région wallonne. Si l'on n'a pas un panel large de fournisseurs, il y a moins de concurrence et les prix peuvent donc repartir à la hausse pour la Région wallonne.

J'entends bien que vous avez des groupes de travail, des webinaires, toute une série de mesures mises en place pour accompagner les fournisseurs dans cette transition et accompagner l'administration dans cette transition vers la facturation électronique.

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la reconnaissance pécuniaire et  
administrative des agents comptables »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la reconnaissance pécuniaire et administrative des agents comptables ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Madame la Ministre, on reste dans la comptabilité de l'administration wallonne. Certains agents ont été engagés, il y a parfois bien longtemps, dans un contexte administratif et réglementaire très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Depuis le décret WBFIn, les missions ont profondément évolué :

- complexification des règles budgétaires et comptables ;
- gestion de la TVA ;
- informatisation accrue ;
- utilisation du logiciel SAP ;
- et cetera.

Dans les faits, les agents qui ont été engagés par le passé au niveau C assument aujourd'hui des tâches qui relèvent d'un comptable de niveau B, et certains coordinateurs budgétaires engagés au niveau B assument aujourd'hui des tâches de niveau A.

Face à ces évolutions, de nombreux agents ont suivi des formations pour s'adapter au mieux. Ils ont acquis une expertise vraiment précieuse par leur expérience, et ils garantissent aujourd'hui la continuité et la fiabilité des fonctions essentielles au sein de l'administration.

Cependant, leur reconnaissance statutaire et financière n'a pas suivi. Au sein d'un même bureau, des personnes effectuant les mêmes tâches ne sont pas de même niveau. Vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé récemment en réponse à d'autres questions.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous nous préciser si le Gouvernement envisage des mécanismes de revalorisation, de promotion interne, de reconnaissance de l'expérience ou d'adaptation des cadres de fonction qui permettront à ces agents d'être rémunérés à la hauteur du travail effectué ? Il y va non seulement de la justice envers ces agents, mais aussi de la capacité de notre fonction publique à conserver des profils expérimentés et à assurer dans la durée une gestion saine et rigoureuse des deniers publics. D'avance, Madame la Ministre, je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, l'article 57 du Code de la fonction publique wallonne prévoit la possibilité d'une promotion par accession à un niveau supérieur. Ce dispositif permet à un agent d'être nommé au grade de recrutement d'un niveau plus élevé que celui qu'il occupe actuellement.

Dès lors, l'agent de niveau B ou de niveau C peut être promu au grade d'attaché, l'agent de niveau C au grade de gradué, et l'agent de niveau D au grade d'assistant. Les concours d'accession sont accessibles aux agents statutaires ainsi qu'aux membres du personnel contractuels engagés à durée indéterminée. Ils comprennent plusieurs épreuves écrites et orales visant à évaluer les compétences des candidats.

En cas de réussite dudit concours, la promotion par accession est octroyée sur proposition du comité de direction, au plus tard dans les 12 mois suivant la date du procès-verbal de clôture du concours. La promotion par accession au niveau supérieur peut se faire soit via une adaptation des caractéristiques de l'emploi que l'agent occupe, soit sur un autre emploi proposé par le comité de direction concerné. Pour être promu, l'agent doit compter quatre ans d'ancienneté, bénéficier d'une évaluation favorable et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

Un concours d'accèsion au niveau A a été organisé en 2022 et s'est clôturé en décembre 2024. Par ailleurs, un appel à candidatures pour un concours d'accèsion au niveau C a été lancé en septembre dernier et la première épreuve est en cours. En ce qui concerne le niveau B, aucune date n'a encore été fixée par le Service public de Wallonie.

À ce stade, il n'y a pas de projet d'arrêté du Gouvernement wallon en cours d'élaboration pour instaurer des mécanismes de revalorisation.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions. J'entends bien qu'un système de promotion interne avec des épreuves et des examens qui permet d'accéder au grade supérieur, et c'est très bien. Maintenant, j'entends qu'aucun nouveau concours n'est prévu prochainement.

L'autre problème que je signalais dans ma question, c'est que certaines fonctions ont d'elles-mêmes évolué vers plus de technicité, vers plus de complexité et nécessitent donc des profils plus formés. Dès lors, quand on engage de nouvelles personnes, on les engage avec un diplôme supérieur. Par contre, les personnes qui sont là depuis longtemps ne sont pas reconnues à leur diplôme supérieur pour cette fonction. Il y a là quand même un petit quiproquo dans les fonctions, qui crée une iniquité entre les agents pour la même fonction effectuée. Il y a donc un coup d'œil à porter sur ces fonctions-là dans la comptabilité.

*(Mme Fafchamps, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi de la cyberattaque au Service  
public de Wallonie (SPW) et l'articulation avec  
le nouveau centre de cybersécurité de Redu-  
Transinne »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'anticipation des risques concernant la  
dépendance numérique des administrations et  
des services publics wallons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Tillieux, sur « le suivi de la cyberattaque au Service public de Wallonie (SPW) et l'articulation avec le nouveau centre de cybersécurité de Redu-Transinne » ;
- Mme Tillieux, sur « l'anticipation des risques concernant la dépendance numérique des administrations et des services publics wallons ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Madame la Ministre, en Wallonie comme partout en Europe, les citoyens, les entreprises et les administrations publiques dépendent aujourd'hui très largement des services numériques fournis par quelques grands acteurs technologiques extra-européens, principalement américains. La dépendance n'est plus uniquement économique ou technique ; elle devient un véritable enjeu de souveraineté et, en l'occurrence, de continuité du service public.

Dans un contexte géopolitique incertain, les rapports de force évoluent rapidement. Ainsi, l'hypothèse d'une restriction d'accès, d'un arrêt de service ou d'une augmentation brutale du coût de ces services numériques ne peut plus être totalement exclue. Certains États, comme le Danemark, anticipent déjà ce risque en développant progressivement des alternatives *open source* au sein de leurs administrations. La Wallonie a elle-même été confrontée à une cyberattaque majeure qui nous rappelle la vulnérabilité de nos infrastructures numériques.

Dans la Déclaration de politique régionale, vous prévoyez de tendre vers un environnement numérique souverain, résilient et sûr. Dès lors, le Gouvernement

wallon a-t-il évalué la dépendance de ses administrations et services publics à des fournisseurs numériques extra-européens ? Cette dépendance est-elle aujourd'hui intégrée dans l'analyse de risque et de continuité du service public prévue dans la stratégie de cybersécurité régionale ? Envisagez-vous le développement ou l'adoption progressive d'alternatives européennes ou *open source* dans les administrations wallonnes lorsque c'est possible ? Les marchés publics wallons pourraient-ils intégrer davantage de critères favorisant des solutions numériques européennes, en mettant en exergue la souveraineté des données et la continuité de l'accès aux services ?

Je poursuis avec ma seconde question, bien que ce soit un domaine un peu différent. Neuf mois après la cyberattaque qui a touché le Service public de Wallonie, je voudrais que vous dressiez un état des lieux précis de la situation à ce jour : le niveau de rétablissement des services, les coûts engendrés, l'impact sur les données et les éventuelles procédures judiciaires en cours. Ce n'est pas du tout le même sujet que ma première question, mais j'imagine que vous fournirez une réponse en deux volets. Soit. Nous ne sommes pas responsables, ni l'une ni l'autre.

Des audits indépendants ont-ils été finalisés ? Leurs recommandations ont-elles été intégralement mises en œuvre ? Des failles structurelles ont-elles été identifiées ? Quels investissements supplémentaires ont-ils été décidés pour renforcer durablement la résilience numérique du SPW ?

Par ailleurs, la Wallonie vient d'inaugurer un centre de cybersécurité, situé à Redu-Transinne et porté notamment par Idelux, en partenariat avec Nexova et Thales, dans le cadre du Plan de relance. Le SPW bénéficie-t-il déjà concrètement de capacités de *cyber-range* et du laboratoire de cryptographie quantique ? Des exercices de simulation de crise ont-ils été organisés pour les administrations wallonnes, notamment au regard des obligations liées à la directive NIS2 ? Comment garantissez-vous une coordination centralisée de la cybersécurité wallonne pour éviter une fragmentation entre les initiatives locales et une stratégie régionale globale ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, neuf mois après la cyberattaque qui a touché le Service public de Wallonie, je peux vous présenter un état des lieux précis et actualisé. Aujourd'hui, l'ensemble des services critiques du SPW a été rétabli et fonctionne de manière opérationnelle. Certains environnements ont toutefois nécessité une remise en service progressive afin de garantir leur intégrité et leur fiabilité. Ces remises en ligne ont été accompagnées de contrôles de

sécurité renforcés, ce qui a parfois prolongé les délais de réouverture complète.

En ce qui concerne les coûts engendrés par la cyberattaque, il n'est pas encore possible de communiquer une estimation globale et consolidée. Une évaluation de cette ampleur suppose une analyse transversale associant l'ensemble des entités concernées, ce qui n'a pas encore été finalisé.

S'agissant d'éventuelles procédures judiciaires, celles-ci relèvent exclusivement des autorités compétentes et sont, le cas échéant, couvertes par le secret de l'instruction. À ce stade, le SPW n'a reçu aucune information à ce sujet.

Des audits indépendants ont été réalisés, notamment par Microsoft. Les recommandations issues de ces travaux sont progressivement mises en œuvre. Certaines sont relativement simples et ont pu être appliquées rapidement. D'autres sont plus structurantes, comme l'amélioration de la segmentation des systèmes critiques, et nécessitent des chantiers plus lourds. Le CCB s'est notamment rendu sur site et a prévu un suivi régulier afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures recommandées. Les conclusions, les feuilles de route et l'ensemble des actions qui en découlent sont centralisées dans le programme transversal de sécurité du SPW, qui offre une gouvernance cohérente et une vision d'ensemble pour l'ensemble des entités.

Parallèlement, les travaux liés à la directive NIS2, déjà entamés, permettront au SPW d'atteindre progressivement un niveau de conformité élevé, notamment en matière de gestion des risques, de continuité de service et de résilience globale. Ces *assessments* constituent un pilier important du renforcement structurel de la sécurité numérique.

Par ailleurs, je vous confirme que le SPW est effectivement en contact avec les opérateurs du nouveau centre de cybersécurité inauguré récemment à Redu-Transinne – notamment Idelux, Nexova et Thales – et qu'il suit attentivement le projet de *cyber-range* dans le cadre du programme de formation et de sensibilisation des agents en matière d'entraînement à la gestion des incidents. En revanche, à ce stade, le SPW n'a pas identifié de besoin direct concernant le laboratoire de cryptographie quantique.

En matière de simulations et d'exercices de crise, le SPW organise déjà des exercices internes de gestion de cyberincidents. L'objectif est de renforcer nos capacités opérationnelles et de garantir une réaction efficace en cas de crise. Des échanges sont d'ailleurs en cours avec l'Agence du numérique, qui a développé un simulateur de crise. Toutefois, aucun exercice impliquant l'ensemble des services publics wallons n'a encore été organisé à ce jour. Cette action est portée par l'Agence du numérique dans le cadre de son rôle de coordination de Digital Wallonia.

Vous soulevez également la question de la souveraineté numérique et de la dépendance aux fournisseurs extra-européens. Mes services et moi-même sommes pleinement conscients des risques liés à cette dépendance dans un contexte géopolitique international incertain. Celle-ci est prise en considération dans les réflexions stratégiques relatives à la cybersécurité, à la continuité de l'activité et à la gestion des risques. Les travaux engagés dans le cadre de NIS2 et du programme transversal de sécurité permettront d'affiner encore cette analyse et de mieux maîtriser ces dépendances.

À cet égard, je peux également préciser que près de 90 % des infrastructures du SPW sont hébergées en interne, au sein de deux *data centers* sécurisés situés au centre Perex et au Cap Nord, ce qui constitue un élément important de maîtrise et de souveraineté. Certes, le SPW utilise du matériel fourni par des acteurs extra-européens, mais ces fournisseurs n'ont aucun accès aux données ; ils fournissent uniquement l'équipement. Pour les applications actuellement hébergées dans le cloud, comme MaWallonie sur AWS, un travail est en cours afin d'évaluer les possibilités de migration vers un cloud alternatif ou vers l'infrastructure interne. Dans l'intervalle, les choix technologiques sont systématiquement encadrés par des analyses RGPD strictes et limitent l'usage du cloud aux données strictement nécessaires.

Concernant les outils bureautiques, le SPW utilise aujourd'hui Microsoft 365, comme la majorité des organisations publiques et privées. Certaines alternatives internes sont maintenues lorsque cela est possible. Aucun projet de sortie globale de Microsoft 365 n'a été initié à ce stade, mais une analyse contractuelle conjointe avec d'autres services publics est envisagée afin de renforcer les garanties à l'égard de ce fournisseur. Même si tous les développements ne sont pas réalisés sous licence libre, le SPW conserve la maîtrise complète des codes sources de ses applications, ce qui garantit une réelle autonomie technologique.

À notre demande, le SPW, comme l'ETNIC pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, suit avec attention les initiatives européennes et les solutions *open source* susceptibles d'offrir des alternatives crédibles lorsque cela est techniquement et opérationnellement possible. Il participe à différents groupes de travail permettant un échange fluide et efficace de bonnes pratiques entre les différents niveaux régionaux, communautaires, fédéraux et européens. Dans ce contexte, l'intégration de critères valorisant des solutions européennes ou favorisant la souveraineté des données dans les marchés publics est une piste qui pourra être envisagée, dans le respect du cadre légal applicable. Je précise d'ailleurs que, conformément à la réglementation européenne, l'accès aux marchés publics ne peut être restreint sur la base de la nationalité des fournisseurs. En revanche, des exigences telles que l'interdiction du traitement des données en dehors de l'Union européenne permettent

déjà de sécuriser la localisation et la souveraineté des données publiques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je constate que vous n'avez pas encore finalisé l'analyse du coût de la cyberattaque et de ses conséquences. Cela me semble être un élément important pour l'examen de la fragilité et des risques existant au sein du SPW, surtout si l'on souhaite éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Par ailleurs, je serais curieuse de connaître les recommandations de l'audit réalisé. Vous avez notamment cité la segmentation des systèmes critiques, mais de nombreuses pistes ont été mises en avant. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

La question de la dépendance et de la souveraineté numérique n'est pas mineure. On voit combien, en termes géopolitiques, les choses peuvent évoluer ou basculer du jour au lendemain. Il est donc prudent de réserver une réflexion pour permettre d'aboutir à un système plus européen, centré sur nos propres besoins et garantissant la responsabilité à la fois sur les données et sur les systèmes. On ne saura pas y passer du jour au lendemain, certes, mais c'est une réflexion que nous devons continuer à avoir de manière permanente.

Vous terminez avec la question des marchés publics. Je suis certaine qu'il existe des moyens de restreindre notre soumission à ces géants des technologies en utilisant toutes les ressources à notre disposition. Vous en avez même cité une. J'aimerais que l'on poursuive dans cette voie.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi de l'enquête psychosociale et le  
bien-être au travail »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de l'enquête psychosociale et le bien-être au travail ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, en décembre dernier, vous nous avez présenté les résultats de l'enquête relative au bien-être au travail, réalisée en mars 2024 auprès des agents de la fonction publique wallonne, à laquelle 51 % des agents ont pris part.

Quand on vous a demandé d'actualiser ces données, vous nous avez indiqué : « Concernant ma demande de relancer une enquête sur le bien-être dans l'administration wallonne, je vais la soumettre à l'administration. Je pense qu'il est tout à fait faisable de recommencer ces études. En plus, c'est un nouveau Gouvernement. On verra s'il y a une différence flagrante par rapport à 2024 ». Une nouvelle enquête psychosociale a-t-elle donc été lancée en ce début d'année 2026 ou est-elle programmée prochainement ?

Le cas échéant, quelles mesures entendez-vous mettre en place afin de garantir une participation la plus large possible des agents, tous secteurs, métiers et niveaux de responsabilité confondus ?

Au regard des données dont vous disposez, pouvez-vous préciser si les absences pour raisons de maladie ont connu une évolution significative au cours des années 2024 et 2025 au sein de la fonction publique wallonne ?

Pouvez-vous également nous communiquer le nombre de demandes de reclassement pour raisons médicales enregistrées sur cette même période ?

Pourriez-vous dresser un état des lieux de l'évolution des demandes d'activités complémentaires introduites par les agents ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, le Code du bien-être au travail prévoit l'obligation légale de l'employeur d'identifier les situations qui peuvent mener à des risques psychosociaux au travail, de déterminer et d'évaluer les risques. L'administration respecte donc cette obligation légale. Il n'existe pas de temporalité inscrite dans la loi pour mener cette période d'identification des risques psychosociaux, mais une période de cinq ans est la norme sur le terrain pour mener une enquête psychosociale à l'échelle d'une organisation de la grandeur du SPW.

L'analyse des risques psychosociaux a priori pour l'ensemble du SPW, sur laquelle se base l'enquête psychosociale 2024, n'a donc pas vocation à être répétée de manière rapprochée. En effet, au-delà de diffuser une enquête psychosociale auprès de l'ensemble des membres du personnel pour récolter des résultats quantitatifs et qualitatifs liés au bien-être au travail, il est nécessaire d'analyser ses résultats, de mener des *focus groups* complémentaires pour avoir une meilleure compréhension des risques identifiés et, enfin, de proposer un plan d'action en vue de réduire, voire de supprimer, les risques psychosociaux présents au sein de l'organisation. Ce processus prend du temps et ce temps est nécessaire pour éviter l'écueil d'une consultation massive qui ne serait pas suivie d'effets.

En termes de rétroplanning, les membres du personnel du SPW ont disposé de quatre semaines pour répondre à l'enquête psychosociale diffusée en date du 18 mars 2024. S'en est suivie une période d'analyse des résultats quantitatifs qui a permis d'identifier des groupes à risque au sein de l'organisation. Ces résultats relatifs aux groupes à risque ont été présentés au comité stratégique du SPW – le secrétaire général et les directeurs généraux des entités SPW – le 27 juin 2024 et ont permis la tenue de *focus groups* de la mi-septembre à début octobre 2024.

La poursuite de l'analyse au niveau qualitatif a permis de compléter les résultats généraux et une présentation des résultats qualitatifs a eu lieu le 12 décembre 2024 en comité interne de concertation.

L'ensemble des résultats a permis d'identifier des risques psychosociaux au sein de l'organisation SPW. En réponse à cette identification de risques, la coconstruction d'un plan d'action transversal a démarré le 10 février 2025 en présence des représentants des différentes entités SPW, des référents internes en matière de bien-être au travail et des représentants des services support du SPW-Secrétariat général, en visant notamment l'activation de quatre leviers transversaux qui pourront mener à augmenter le bien-être au travail.

Ces quatre leviers transversaux sont :

- la charge de travail ;
- la justice sociale et la justice procédurale ;
- le soutien en temps de changement organisationnel ;
- le SPW en tant qu'employeur – attractivité, rétention des talents, possibilités de carrière, employabilité perçue, développement des compétences et possibilités de formation.

Le résultat de ces travaux a débouché sur l'écriture d'un plan d'action transversal contenant 34 mesures de prévention. En date du 11 septembre 2025, le comité stratégique du SPW a identifié 15 mesures à mettre en œuvre prioritairement. Ce plan d'action transversal a été présenté et adopté à la fin octobre 2025 dans les organes de concertation interne du SPW, où il a été rappelé l'indispensable rôle de soutien attendu de la part du Gouvernement wallon pour mener à bien la totalité de ce plan d'action.

Enfin, le travail de l'équipe projet de la Direction du développement et de l'accompagnement du personnel, en ce début 2026, est donc dédié à la communication autour de ce plan d'action transversal et à la mise en œuvre des premières mesures telles que l'accompagnement personnalisé des directions dites à risque.

Concernant les données relatives aux absences pour raisons de maladie au sein de la fonction publique wallonne, les chiffres sont les suivants – les chiffres ci-après concernent uniquement le SPW : le taux

d'absentéisme en 2024 était de 9,28 % et de 9,25 % en 2025.

Concernant les demandes de reclassement pour raisons médicales – constatation d'inaptitude définitive, l'article 34 de la loi sur le contrat de travail, uniquement applicable au personnel contractuel –, 38 demandes ont été introduites en 2024 dont 17 ont conduit à un licenciement pour force majeure médicale, et 55 en 2025 dont 21 ont conduit à un licenciement pour force majeure médicale.

Enfin, voici l'état des lieux de l'évolution des demandes d'activités complémentaires introduites par les agents pour ces cinq dernières années – les demandes d'autorisation de cumul d'activités sont octroyées pour un maximum de cinq ans :

- en 2021 : 267 demandes traitées ;
- en 2022 : 349 demandes traitées ;
- en 2023 : 390 demandes traitées ;
- en 2024 : 418 demandes traitées ;
- en 2025 : 448 demandes traitées.

Les dossiers relatifs aux cumuls d'activités concernent notamment les activités suivantes :

- la participation aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de la mobilité des communes qui donnent droit à un jeton de présence – hors mandataires politiques ;
- les droits d'auteur d'ouvrages littéraires ou artistiques ;
- les administrateurs non rémunérés – demandes souvent soumises à la demande des services pour vérifier l'absence de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, en 2024 et 2025, de nombreuses demandes de renouvellement suite au changement de statut via l'article 119<sup>quater</sup> ont contribué à une augmentation artificielle du nombre de demandes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je vais relire à tête reposée les informations livrées par rapport à la suite donnée à l'enquête psychosociale et aux quatre leviers identifiés avec les mesures de prévention. Il serait peut-être intéressant, si c'est possible, que vous nous transmettiez ces 34 mesures de prévention à adopter en septembre 2025. Si ce n'est pas confidentiel, j'imagine que non. C'est un plan d'action. J'aimerais obtenir ces 34 mesures de prévention et parmi celles-là, identifier les 15 prioritaires.

Merci pour les statistiques. Il est étonnant de voir l'augmentation du nombre de demandes de cumul d'activités complémentaires introduites par les agents. C'est juste un constat.

## **Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la procédure d'urgence dans la réforme des hauts managers »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la procédure d'urgence dans la réforme des hauts managers ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, le Gouvernement a récemment examiné en première lecture le projet d'arrêté relatif aux emplois de hauts managers, en recourant à une procédure d'urgence, pour la remise des avis, fixée au 6 février prochain. Ce texte touche à des enjeux fondamentaux : organisation de la haute fonction publique, gouvernance administrative, équilibre des pouvoirs et qualité du service rendu aux citoyens.

Quels éléments objectifs justifient le recours à cette procédure d'urgence ? S'agit-il d'une contrainte juridique, budgétaire, ou d'éléments politiques ? Sur quelle base légale précisez-vous cette accélération de la procédure, compte tenu de l'impact structurel de cette réforme ? Comment garantissez-vous la qualité et la portée des avis sollicités – FOREm, IFAPME, WBI, SPF Pensions – dans un délai aussi restreint ? Cette procédure ne risque-t-elle pas de limiter la concertation, alors même que ce texte réforme en profondeur l'accès et les conditions d'exercice des plus hautes fonctions administratives ? Pouvez-vous préciser le calendrier complet de la réforme, ainsi que les étapes prévues avant une éventuelle adoption définitive ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, dans le cadre de la négociation syndicale relative à la réforme des emplois des hauts managers, les organisations syndicales représentatives ont mentionné l'absence de certains avis d'unités d'administration publique, dont celui du FOREm. Les partenaires sociaux souhaitent pouvoir disposer de l'avis du FOREm concernant la révision des cadres engendrée par la réforme. En effet, celle-ci prévoit désormais quatre catégories d'emplois de hauts managers ainsi que leur transposition au sein des cadres actuels du SPW et des différentes UAP.

Formellement, ces avis doivent être joints au dossier pour l'envoi au Conseil d'État à l'issue de la troisième

lecture. Toutefois, étant donné la négociation en cours et la demande faite par les organisations syndicales représentatives de pouvoir en prendre connaissance, le Gouvernement a sollicité les avis de l'IFAPME, du FOREm et de WBI.

L'avis du FOREm soulignait la question du nouveau cadre organique prévu par la réforme. Cependant, la révision et la rationalisation des cadres seront traitées ultérieurement, en parallèle à la présente réforme, et feront l'objet d'une autre concertation syndicale.

Enfin, concernant le calendrier de la réforme, les projets d'arrêté seront présentés au Gouvernement pour approbation en troisième lecture avant d'être transmis au Conseil d'État. La réforme entrera en vigueur à l'issue de la quatrième lecture, prévue pour le mois de mai.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Sur l'urgence, en fait, c'est juste parce qu'il n'avait pas été demandé précédemment. On le demande donc en urgence. OK. On retiendra les procédures d'amateurs plutôt que d'ingénieurs.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la levée du moratoire sur les engagements  
au Service public de Wallonie (SPW) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la levée du moratoire sur les engagements au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, l'ordre du jour du Conseil des ministres du 5 février 2026 mentionne la levée du moratoire sur les engagements et recrutements au sein du Service public de Wallonie et des unités d'administration publique.

Nous assistons aujourd'hui à un véritable volte-face. La levée du moratoire sur les engagements au sein du Service public de Wallonie démontre-t-elle que la décision initiale de bloquer l'ensemble des recrutements était une erreur d'appréciation ? Comme nous l'avions indiqué à l'époque, une suspension générale et indistincte des engagements, sans évaluation préalable des besoins réels par direction et par métier, risquait d'affaiblir durablement l'administration.

À quelle date exacte le moratoire est-il formellement levé et sur quelle base juridique ? Une évaluation formelle des impacts du moratoire a-t-elle été réalisée et sera-t-elle transmise au Parlement ?

Combien d'équivalents temps plein seront concernés en 2026 et d'ici 2029 ? Cette levée est-elle générale ou ciblée sur les fonctions critiques et métiers en pénurie ?

Comment garantissez-vous que ces recrutements permettront réellement de réduire la surcharge structurelle constatée dans plusieurs directions générales et de restaurer l'attractivité de la fonction publique régionale ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, lorsque le Gouvernement wallon a décidé de mettre en œuvre le moratoire, c'était une nécessité budgétaire et opérationnelle. Il y avait un véritable dérapage au niveau des dépenses de personnel. Il était indispensable d'endiguer l'hémorragie budgétaire pour définir clairement les besoins de l'administration au regard des capacités budgétaires du SPW.

Ce moratoire n'avait pas vocation d'être maintenu éternellement. Dans le cadre de l'initial 2026, l'administration a proposé une trajectoire budgétaire cohérente en matière de dépenses de personnel, que le Gouvernement wallon a acceptée. C'est sur cette base que le moratoire a pu être levé.

Le Gouvernement wallon, en sa séance du 5 février 2026, a ainsi juridiquement levé le moratoire pour tout le SPW. Dans sa décision, le Gouvernement a rappelé l'ensemble des orientations arrêtées dans le cadre du conclave budgétaire 2026, à savoir :

- le respect des dotations pour les unités d'administration publique au sein desquelles les fonctionnaires dirigeants – UAP de type 1 – et les organes de gestion – UAP de type 2 et 3 – ont une obligation de résultat en matière de respect de la trajectoire budgétaire pour la période de 2026 à 2029 ;
- le respect de la trajectoire budgétaire pluriannuelle en matière de rémunérations pour le Service public de Wallonie.

L'administration a, conformément à sa demande, été responsabilisée et bénéficie d'une souplesse sans précédent pour la gestion de ses ressources humaines dans un cadre budgétaire clair et défini sur le long terme. Courant 2026, nous évaluerons la mise en place des plans de personnel afin de nous assurer de la juste affectation des ressources humaines sur les fonctions régaliennes ainsi que du respect de la trajectoire budgétaire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Si je comprends bien, vous dites que le moratoire est une nécessité budgétaire et que vous avez, de cette manière, endigué l'hémorragie. C'est pourtant vous qui définissez le cadre. Finalement, vous imposez le cadre à votre administration. On vous avait prévenue ; vous avez bloqué indistinctement les recrutements sans évaluation. On vous avait dit aussi que cela affaiblirait durablement l'administration.

Aujourd'hui, vous levez ce moratoire. C'est très bien, mais c'était un choix politique que vous avez fait dès le départ. Ce n'était ni une erreur ni une précision technique. Je constate aujourd'hui qu'il y a un revirement politique. Pendant ce temps, les agents ont dû absorber une surcharge de travail et les délais ont explosé. On verra la suite des événements.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la place réelle des femmes dans les postes  
de direction au sein de l'administration  
wallonne »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la place réelle des femmes dans les postes de direction au sein de l'administration wallonne ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique reste un enjeu majeur, en particulier dans l'accès aux fonctions de direction. Malgré les discours sur la modernisation et l'attractivité de l'administration, la présence des femmes dans le top management demeure encore insuffisante, ce qui interroge sur l'égalité réelle des chances entre les hommes et les femmes d'accéder à ces postes de direction.

Pouvez-vous dresser un état des lieux de la représentation des femmes dans les postes de direction au sein de la fonction publique wallonne ? Quelles mesures concrètes avez-vous mises en place pour lever les obstacles encore existants, notamment en matière d'accès aux fonctions à responsabilité et d'évolution de carrière ?

Comment veillez-vous à ce que les procédures de recrutement et de promotion garantissent l'égalité entre

les femmes et les hommes ? Quels objectifs chiffrés et quels mécanismes de suivi avez-vous fixés pour améliorer, dans les prochaines années, la place des femmes dans les fonctions dirigeantes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, cette thématique au sein de la fonction publique en Wallonie fait l'objet d'une attention particulière. Elle a d'ailleurs récemment été abordée dans le cadre d'une question écrite déposée par M. Fievet portant sur « l'attractivité du top management dans la fonction publique en Wallonie et la mixité ».

Au niveau des fonctions de top management – secrétaire général, directeurs généraux et inspecteurs généraux –, en 2025, le SPW comptabilisait 67,31 % d'hommes et 32,69 % de femmes.

À titre de comparaison :

- en 2021, le SPW comptabilisait 71,19 % d'hommes et 28,81 % de femmes ;
- en 2022, le SPW comptabilisait 70,39 % d'hommes et 29,63 % de femmes ;
- en 2023, le SPW comptabilisait 66,67 % d'hommes et 33,33 % de femmes ;
- en 2024, le SPW comptabilisait 67,27 % d'hommes et 32,69 % de femmes.

Concernant les mesures concrètes mises en place afin de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'administration, la Wallonie mène une politique active de gestion de la diversité, garantissant l'égalité des chances, de traitement et d'accès aux sélections ou aux procédures de promotion.

Notons à cet égard que les administrations ont été pionnières :

- en ne prévoyant aucune différence salariale en raison du sexe. Cette différence, bien qu'elle tende à se réduire, subsiste encore ;
- en garantissant l'égal accès aux emplois publics dans la Constitution et les principes de non-discrimination au sein de l'administration qui s'appliquent tant pour les citoyens, les candidats aux emplois publics que pour les membres du personnel du début jusqu'à la fin de leur carrière.

Par ailleurs, la future stratégie Genre et droits des femmes, commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, est en cours de finalisation. Elle inclut notamment un axe prioritaire relatif à la participation et à la représentation équilibrée dans les lieux de décision et à la vie politique.

Cet axe comprend un objectif stratégique visant à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les lieux de décision en agissant contre les

freins systémiques à la participation des femmes, qui concerne notamment la fonction publique. Les actions nécessaires à atteindre cet objectif seront précisées après adoption de la stratégie par les deux Gouvernements.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Si les femmes restent sous-représentées aux postes de direction, ce n'est pas un hasard, c'est qu'il existe des freins structurels dans l'accès au pouvoir, dans les trajectoires de carrière et dans les mécanismes de promotion. Encore heureux que l'égalité salariale soit atteinte ; le contraire constituerait une discrimination.

Dans tous les cas, la neutralité des procédures ne suffit pas ou plus, parce que cela reste déséquilibré. C'est vrai qu'il y a eu une évolution sur ces dernières années, mais un travail reste à faire pour que l'égalité soit réelle. Pour cela, il faut des objectifs clairs et un suivi transparent.

On attend avec impatience ce projet « égalité des genres » en Fédération Wallonie-Bruxelles, parce qu'une administration moderne et crédible doit être exemplaire jusque dans son sommet, parce que l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes n'est pas juste un symbole : c'est aussi une question de justice, d'équité, de représentativité et d'efficacité collective.

J'espère dès lors qu'une évolution particulièrement visible aura lieu ces prochaines années.

*(M. Massaki Mbaki, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les actions entreprises pour atteindre le  
seuil de trois pour cent de personnes en  
situation de handicap dans l'administration »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les actions entreprises pour atteindre le seuil de trois pour cent de personnes en situation de handicap dans l'administration ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés).** – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale fixe l'objectif d'atteindre un taux de 3 % d'emploi de

personnes en situation de handicap au sein de l'ensemble des administrations et des unités d'administration publique, en prévoyant l'intégration de ce critère dans l'évaluation du management.

Cet objectif constitue un levier essentiel pour renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'inclusion et d'égalité des chances. Sa mise en œuvre suppose toutefois une mobilisation effective des administrations, tant au niveau du recrutement que de l'accueil, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des agents concernés. Elle implique également que les freins organisationnels, techniques et culturels puissent être identifiés et levés.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous nous préciser quelles mesures concrètes d'accompagnement sont aujourd'hui mises à disposition des administrations afin de faciliter le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'adaptation des postes de travail, d'aménagement des procédures de sélection ou de soutien financier et logistique ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelles actions spécifiques de sensibilisation et de formation sont prévues à destination des managers et des services des ressources humaines afin de favoriser une culture administrative plus inclusive ?

Pouvez-vous nous expliquer de quelle manière cet objectif de 3 % sera concrètement pris en compte dans l'évaluation du management, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation qui seront mis en place pour mesurer les progrès réalisés par chaque administration et en assurer la transparence ?

Enfin, la DPR prévoit que le non-respect de l'objectif de 3 % de personnes en situation de handicap dans l'administration pourra faire l'objet de sanctions financières pour le département concerné. Cela concerne surtout les UAP. Cette disposition a-t-elle déjà été activée ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question relative aux travailleurs porteurs de handicap au sein du Service public de Wallonie, qui me permet de réaffirmer l'engagement de la Wallonie en faveur de l'intégration et de l'égalité des chances pour toutes et tous.

En ce qui concerne le quota applicable, la volonté du Gouvernement, dans sa Déclaration de politique régionale, a été de montrer l'exemple en se fixant l'objectif de respecter 3 % d'emploi de personnes en situation de handicap dans toutes les administrations publiques.

L'atteinte de l'objectif fixe d'emploi des personnes en situation de handicap fera d'ailleurs partie de l'évaluation du management des administrations, que nous concrétisons dans les contrats de confiance et de performance qui sont en cours de construction, en collaboration avec l'administration.

Au sein du Service public de Wallonie, au 30 septembre 2025, 601 agents se sont déclarés porteurs de handicap, ce qui correspond à un taux d'occupation de 5,61 % par rapport à l'ensemble du personnel. J'attire l'attention sur le fait que ces chiffres reposent sur des déclarations volontaires des agents et peuvent ne pas être exhaustifs. Une actualisation régulière des données est d'ailleurs prévue dans le cadre du suivi du plan de diversité du SPW.

Au-delà des données chiffrées, le Service public de Wallonie mène de manière continue des actions concrètes pour favoriser l'accueil, l'intégration et le maintien des personnes en situation de handicap au sein de l'administration.

À cet égard, plusieurs mesures ont été instaurées.

En matière d'accès à l'emploi, une politique active garantit l'égalité des chances grâce à une attention particulière portée à l'aménagement raisonnable des épreuves, adaptées aux besoins individuels des candidats en situation de handicap, qui peuvent, par exemple, inclure un temps de préparation ou d'entretien adapté, un local plus calme, la présence d'un traducteur en langue des signes. Les responsables de sélection sont formés aux principes de diversité. Tous les appels à candidatures contiennent une rubrique dédiée à la diversité qui précise que toute personne peut postuler sans aucune forme de discrimination.

En matière de poste de travail, l'administration propose une offre d'adaptation de poste, voire de réorientation professionnelle dans les cas d'inaptitude, partielle ou définitive, émanant de la médecine du travail. Un accueil spécifique des personnes en situation de handicap met en exergue les éventuels aménagements de poste de travail à solliciter afin de favoriser l'intégration, qui peuvent concerner le matériel, l'adaptation des tâches ou encore une organisation différenciée du travail dans le respect du cadre réglementaire. Un accompagnement individualisé peut être proposé via l'intervention d'un job coach de l'AViQ, qui soutient le travailleur dans son adaptation à l'environnement professionnel et sensibilise l'équipe d'accueil à la compréhension du handicap.

Enfin, de manière plus générale, des actions de sensibilisation sont organisées afin de promouvoir une culture inclusive. À ce sujet, l'École d'administration publique propose une formation « Égalité et diversité : des enjeux de tous les jours » destinée à sensibiliser à la lutte contre les discriminations, dont le handicap, et fournissant des outils concrets pour favoriser un

environnement de travail respectueux. Le SPW veille également à rendre ses supports de communication inclusifs, notamment par le sous-titrage systématique des productions audiovisuelles.

À ce jour nous n'avons pas encore dû sanctionner de département pour non-respect de l'objectif de 3 % de personnes handicapées.

En conclusion, l'ensemble de ces mesures vise à encourager une gestion proactive du handicap au sein des services publics wallons. Si la situation du SPW en matière de diversité et d'inclusion est positive à bien des égards, des marges de progression subsistent et l'ouverture demeure une priorité du Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – On constate que cela bouge sur le sujet ; je ne peux que m'en réjouir. Tant mieux, parce que les autorités publiques ont, selon moi, un rôle d'exemplarité à jouer par rapport à l'engagement, à l'employabilité de personnes en situation de handicap. C'est vraiment à nous d'être exemplaires. Je me réjouis de la proactivité de la Région en la matière puisque, comme vous l'avez dit, plus de 5 % des fonctionnaires wallons se déclarent en situation de handicap. Le gap est à améliorer au niveau des UAP. Au niveau du fédéral, on est à 1,36 % de fonctionnaires fédéraux en situation de handicap. Au niveau de la Région wallonne, on est bien au-delà. Je sais que c'est un combat que la ministre Matz mène aussi au niveau fédéral. Former les managers et les collègues pour rendre la fonction publique plus inclusive et éviter les discriminations me paraît primordial.

Merci d'avoir mis en place ce système de formation, parce que c'est tous ensemble que l'on ira vers un monde du travail et une fonction publique qui intègrent toutes les personnes.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX** *(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – La question orale de M. Hazée à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le cri d'alerte du Département de la nature et des forêts (DNF) sur la diminution du personnel au sein du Service public de Wallonie (SPW) » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 43 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Maxime Daye, MR

M. Olivier de Wasseige, Les Engagés

Mme Sophie Fafchamps, Présidente

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives

M. Chris Massaki Mbaki, MR

Mme Sylvie Muratore, PS

Mme Özlem Özen, PS

Mme Éliane Tillieux, PS

Mme Patricia Van Walle, PTB

M. Thierry Witsel, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AI	artificial intelligence (intelligence artificielle)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
B2G	business to government (marketing du secteur public) (BtoG)
BCE	Banque-carrefour des entreprises
CCB	Centre pour la cybersécurité Belgique
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CMP	certificat de management public
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CRM	customer relationship management (gestion de la relation client)
DEA	défibrillateur(s) externe(s) automatique(s)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPO	data protection officer (délégué à la protection des données)
DPR	Déclaration de politique régionale
EAP	École d'administration publique
ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IA	intelligence artificielle
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PV	procès-verbal
RCA	régie communale autonome
RFC	Royal Football Club
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TVAC	taxe sur la valeur ajoutée comprise dans le prix
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
VIM	Vendor Invoice Management (Gestion des factures fournisseurs)

VTT	vélo tout-terrain
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International